

OCTOBRE 2023

Note thématique n° 5

Contexte politique UE
Cohésion 21-27 et logement
social
Programmations régionales
Outre-Mer RUP
PO – DOMO - AAP



COHESION 2021-2027 FEDER - FSE+

Quand l'Europe investit dans le logement social de votre Région

Décodeur #Outre-Mer #RUP



SOMMAIRE

Emmanuelle Cosse, Présidente de l'Union sociale pour l'habitat	4
A vos projets ! A vos côtés !	5
Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission	6
Elisa Ferreira Commissaire chargée de la cohésion et des réformes	8
Younous Omarjee, Député européen, Président de la Commission développement régional	10
Serge Letchimy, Président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique,	12
Christophe Béchu Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.....	15
Philippe Vigier, Ministres délégué en charge, des Outre-mer	17
Nicolas Schmit Commissaire à l'Emploi et aux Droits sociaux.....	18
Margrethe Vestager Commissaire à la concurrence	20
Conférence ministérielle - PFUE	22
Nice 7- 8 mars 2022	22
#InvestEUHlm	25
Réussir ensemble la cohésion 2021-2027	25
Cohésion 21-27 Programmation, Outre-Mer – RUP	34
Déclinaisons régionales : les besoins spécifiques des Outre-Mers pris en compte par l'Union européenne dans sa nouvelle stratégie « RUP ».....	44
Des besoins spécifiques et diversifiés intégrés aux PO 21-27 et à leur DOMO	51
Rappel des principes de mise en œuvre des projets.	52
Difficultés et facteurs clés de succès dans le montage de dossier FEDER.....	54

Déposer une demande de fonds européens : les 5 clés de réussites	56
Panorama des démarches à effectuer par RUP, décodage des PO par notre Direction des Outre-mer.....	60
Pour un logement social durable et inclusif en France avec d'autres sources de financements européens	89
Team Europe de l'Union sociale pour l'habitat.....	96
Keep in touch !.....	98



19.09.22 - Photo Emmanuelle Cosse, Nicolas Schmit, Bent Madsen © L. GHEKIERE

Emmanuelle Cosse

Présidente de l'Union sociale pour l'habitat

« Relance, Climat, Cohésion, Droits sociaux, nos missions d'intérêt général s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'Union européenne et les priorités de la Commission von der Leyen.

La crise du logement que traversent les Etats-membres a fait bouger les lignes à Bruxelles¹.

La Commission, avec le soutien du Parlement européen, entend désormais mobiliser tous les acteurs afin de promouvoir les investissements en logements sociaux par un ensemble de dispositions complémentaires que ces notes thématiques vous proposent de décoder en se focalisant sur le lancement officiel en France de la politique de cohésion 2021-2027.

Que ce soit au moyen de cette cohésion « 21-27 » mise en œuvre par vos Régions, du principe 19 du Socle européen des droits sociaux quant à « l'accès au logement social

¹ Voir le replay de notre journée **Europe-Hlm** organisée en marge de la réunion des ministres européens du logement de Nice : <https://journeeeurope-hlm.activcompany.digital/replay.php>

ou à une aide au logement de qualité », ou encore du programme européen d'investissement « InvestEU » qui comprend les investissements en « infrastructures sociales » dont le logement social, l'Union européenne est désormais un interlocuteur à part entière de vos futurs programmes d'investissements, notamment en matière de rénovation énergétique de votre patrimoine à horizon 2050.

L'alliance européenne pour un logement social durable et inclusif que nous avons scellée avec la Banque Européenne d'Investissement, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et la Banque des territoires s'inscrit pleinement dans cette mobilisation.

Une offre de prêts BEI / CEB complémentaire, à long terme et taux fixes, intermédiés par votre Banque du territoire à hauteur de 1,950 milliards d'Euros à ce jour. Une offre de prêts complémentaire aux fonds FEDER gratuits de la politique de cohésion et aux garanties publiques InvestEU qu'il vous revient désormais d'articuler à l'échelle de votre Région.

A vos projets d'investissement de long terme avec l'appui de notre représentation auprès de l'Union européenne à Bruxelles et de vos Associations et Unions régionales pour une pleine mobilisation des Programmes Opérationnels FEDER - FSE+ 2021-2027 et de leurs objectifs stratégiques adoptés par vos exécutifs régionaux. »

A vos projets ! A vos côtés !



© Union européenne, 2022

Ursula von der Leyen Présidente de la Commission

« (...) Les bâtiments sont responsables de 40% des émissions en Europe, donc nous devons changer notre façon de construire pour protéger le climat car la meilleure énergie c'est celle qu'on ne consomme pas. Et chaque nouveau bâtiment coûte beaucoup d'énergie. Et c'est pourquoi nous voulons doubler le taux de rénovation de nos bâtiments d'ici à 2030.

Chaque année, 800 000 logements sociaux doivent être rénovés.

Avec le Pacte vert pour l'Europe, nous prenons toutes ces questions à **bras-le-corps**. Notre plan de relance NextGenerationEU prévoit 53 milliards d'euros pour la rénovation énergétique. Et nous avons proposé un fonds social pour le climat doté de 72 milliards d'euros afin de réduire les factures d'énergie des plus vulnérables.

Le logement social de demain doit être écologique et abordable, mais il doit aussi parler au cœur, être esthétique. Et c'est pourquoi nous avons lancé le Nouveau BauHaus Européen et je suis très reconnaissante à l'Union sociale pour l'habitat de contribuer à ce projet. Vous êtes un partenaire officiel du nouveau Bauhaus européen.

Alors ensemble construisons un avenir plus vert et plus équitable pour l'Europe. »

Ursula von der Leyen
Séance plénière - Congrès Hlm Bordeaux
30 septembre 2021

Partagez le message d'Ursula von der Leyen adressé à Emmanuelle Cosse in
<https://www.youtube.com/watch?v=Nsy2ubYSubU>

et retrouvez-le en live en séance plénière de clôture du Congrès Hlm de Bordeaux in
<https://www.youtube.com/watch?v=q8O2nV1uBYg>



© Union européenne, 2022

Elisa Ferreira

Commissaire chargée de la cohésion et des réformes

« L'Accord de Partenariat avec la France exprime notre engagement stratégique à relancer la croissance et à nous **engager sur une voie plus inclusive, durable et numérique**.

Les 18,4 milliards € apportés par les fonds de la politique de cohésion seront consacrés en France à la **lutte contre les inégalités et à la réduction des disparités entre les territoires**.

Ce financement permettra de libérer le potentiel de chaque région afin de promouvoir l'innovation, de créer des emplois et de **tirer parti de la transition verte et numérique**.

Une attention particulière sera accordée aux régions ultrapériphériques pour développer leurs transports, leurs infrastructures et leurs secteurs sociaux, conformément à la nouvelle stratégie pour les régions ultrapériphériques. »²

« Avec cette nouvelle stratégie, nous voulons donner la priorité aux citoyens : pour combler l'écart de qualité de vie entre les régions ultrapériphériques et le reste de l'UE, afin que tous les habitants de ces régions disposent

² <https://twitter.com/elisaferreiraec/status/1532310936509419522>

d'un logement adéquat et d'un accès approprié à l'eau, à l'éducation, à la formation, aux soins de santé et aux transports ».

Elisa Ferreira, Commissaire en charge de la cohésion, 3 mai 2022





© younousomarjee2016

Younous Omarjee

Député européen,
Président de la Commission
développement régional

« Le droit d'accès à un logement digne et décent pour toutes et tous doit demeurer au cœur de la politique de cohésion, et au cours de tous les programmes nationaux et régionaux des fonds FEDER et FSE. Il en va de même pour les droits à l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans tous les logements. Ce sont des objectifs mondiaux pour le développement, les gouvernements des pays européens doivent en faire des priorités pour éradiquer définitivement ces formes de pauvreté.

*Les fonds européens structurels et d'investissements sont amplement mobilisables dans le domaine du logement. Dans certaines régions, comme à la Réunion, un important travail est réalisé en ce sens. **La rénovation énergétique des bâtiments est finançable pour les bailleurs sociaux et les particuliers.** Nous avons enfin créé un dispositif pour que les Régions et les États puissent aider les*

familles et les personnes en difficultés à payer leurs factures d'électricité et de chauffage grâce à des chèques énergie. Tous ces dispositifs doivent être utilisés.

Vous l'aurez compris le logement est au cœur de mes batailles et priorités, et je suis heureux des liens que nous avons pu tisser avec l'Union social pour l'habitat, pour continuer ensemble de faire de l'habitat pour toutes et tous une des grandes priorités de la politique de cohésion. »

Younous Omarjee, Député européen,
26 septembre 2023



© Collectivité Territoriale de Martinique, 2022

Serge Letchimy

Président du conseil exécutif de la
Collectivité Territoriale de Martinique,
Président de la 26^{ème} Conférence
des Présidents des
Régions Ultrapériphérique

« *Les Régions Ultrapériphériques comme la Martinique, font face à de grands défis : vieillissement de la population, fuite des forces vives et bouleversement migratoire (Mayotte, Guyane). Dans le cadre de la Présidence Martiniquaise de la Conférence des Présidents des RUP, nous avons souhaité prioriser la réalisation de projets concrets pour les RUP, par les RUP et entre RUP autour de 4 grandes thématiques :*

- ***La relance économique par l'adoption d'un modèle de développement*** remplaçant nos territoires dans leurs environnements

géographiques et géostratégiques respectifs ;

- **L'investissement massif dans la refonte sociale et sanitaire de nos populations** en contribuant au développement de projets innovants et structurants ;
- **L'autonomie alimentaire et la transition énergétique ;**
- **La diplomatie régionale.**

Le logement y figurait comme thématique transversale relevant à la fois de la refonte sociale, de la relance économique et de la transition énergétique.

Dans nos territoires, nous faisons face à de nombreuses situations de mal-logement et de précarité conjuguées à une inflation folle des valeurs immobilières. Pourrons-nous encore nous loger dans les prochaines années ?

Les fonds européens ouvrent la possibilité aux régions ultrapériphériques, de renforcer leurs politiques du logement à destination des plus nécessiteux. Le PO FEDER 2021-2027 fait office de fer de lance de la redynamisation de l'habitat dans les Outre-mer avec des volets consacrés à / au :

- **La reconquête des cœurs de ville** (lutte contre les dents-creuses, aides à l'installation d'artisans et de services manquants) ;
- **L'aménagement des espaces urbains** (pistes cyclables, voies piétonnes, espaces verts) ;
- **Déploiement de structures d'accueil d'urgence des populations** en difficulté intrafamiliale (Violence Conjugale, rupture familiale...) ;
- **L'adaptation des logements aux personnes** atteintes de handicaps et aux personnes âgées ;
- **L'installation de dispositifs s'inscrivant dans la transition énergétique** : générateurs

photovoltaïques, panneaux solaires, etc. ;

- ***La mise en œuvre de travaux de mise hors d'eau des infrastructures, de protection des routes et bâtiments contre les glissements de terrain et les éboulis.***

Nos régions sont aujourd'hui en capacité de mobiliser le FEDER sur des opérations ciblées et prioritaires pour améliorer l'offre existante de logements mais aussi parvenir à répondre à la demande croissante d'habitat pour nos jeunes et nos aînés.

Il nous faut sans cesse aller plus loin, pour le développement social de nos territoires et pour le bien-être de nos populations. »

Serge Letchimy, Président du Conseil
Territorial de la Martinique,
26 septembre 2023



© Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Christophe Béchu

Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

« La politique de cohésion 2021-2027 en France, des **ambitions confirmées en faveur de la rénovation énergétique du logement social**. Pour aider les territoires à faire face à la crise du coût de l'énergie, conséquence du conflit entre la Russie et l'Ukraine, et guider les acteurs locaux dans la construction de réponses structurantes pour relever le défi de la transition énergétique, la politique de cohésion européenne mobilisera des moyens conséquents sur la période de programmation 2021-2027. Avec près de **420 millions d'euros de crédits FEDER-Fonds de transition juste**, l'Union Européenne soutiendra la rénovation énergétique d'environ **106 000 logements sociaux en France**. Cette aide financière significative permettra de renforcer l'efficacité énergétique du parc immobilier existant, en engageant **des rénovations d'ampleur et en instaurant un système énergétique durable, sûr et décarboné dans les territoires**. Elle permettra également de favoriser des solutions innovantes à travers le financement de **projets démonstrateurs d'énergie sobre en carbone** et l'accompagnement des acteurs des territoires vers des approches globales,

intégrant la **production d'énergie renouvelable.** »

Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 2022





© ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Philippe Vigier

Ministres délégué en charge des Outre-mer

*« Tous les matériaux étaient marqués d'une marque CE, Union Européenne. Nous allons enfin avoir une nouvelle marque RUP, **Régions Ultrapérimérique**.*

C'est-à-dire qu'enfin le critères de différenciation va arriver pour les territoires ultramarins et c'est une avancée considérable qui n'existait pas auparavant.

*On va adapter les normes pour **qu'on ne calque pas ce qui se passe dans l'Hexagone** à l'ensemble des territoires ultramarins...**nous allons bâtir ensemble la nouvelle évolution des normes.** ³»*

Philippe Vigier, Ministres délégué en charge des Outre-mer, 03 octobre 2023

³ Extrait du discours de Philippe Vigier, Ministres délégué en charge des Outre-mer en ouverture de la table-ronde « *Toutes nos énergies pour le logement Outre-mer* », à l'occasion du 83^{ème} Congrès HIm, à Nantes (du 03 au 05 Octobre 2023)



© Union européenne 2020

Nicolas Schmit

Commissaire à l'Emploi et aux Droits sociaux

« À l'heure où notre économie et notre marché du travail connaissent de grandes transformations, la France utilise les fonds de la politique de cohésion de manière intelligente pour garantir l'inclusion sociale. Le FSE+ apportera un soutien crucial aux personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts et qui ont besoin d'une aide supplémentaire. **La Commission reconnaît également l'importance du logement abordable consommant peu d'énergie. Elle a mis ce point en haut de son agenda politique.** La lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement sont des domaines qui relèvent de la responsabilité des autorités nationales et locales. Cependant, la dimension est également clairement européenne parce que **la crise du logement est malheureusement un problème européen et existe dans la plupart de nos États membres.** Mettre en œuvre les principes et les droits sociaux inscrits dans le pilier social est une entreprise commune des Institutions et des États membres de l'UE, ainsi que de la société civile et d'autres acteurs prêts à s'engager pour une Europe plus juste et plus forte. Alors, comment pouvons-nous cibler les investissements et apporter de véritables solutions au problème

du logement dans l'Union européenne avec la politique de cohésion ? Dans la période 2014-2020, les États membres ont alloué 6,7 milliards de leur Fonds européen de développement régional (FEDER) à des investissements en infrastructures de logement et à leur efficacité énergétique.

Pour la période 2021-2027, nous continuerons à insister fortement sur ces investissements dans le logement.

La Commission a mis l'accent sur les investissements dans l'efficacité énergétique, le logement accessible et abordable du plan de relance. **Je parle d'investissements dans le logement social pour améliorer les conditions de vie des plus vulnérables, en rénovant les logements sociaux, cela permettrait de réduire la précarité énergétique et d'apporter des avantages durables à la société.** Nous sommes aussi prêts à renforcer une fenêtre sociale et une plus grande garantie pour les infrastructures sociales dans le cadre du InvestEU. Cela ouvrira de nouvelles possibilités à des investissements dans des logements sociaux abordables. En conclusion, nous devons tous nous mobiliser, promoteurs de projets, municipalités et fournisseurs de services, pour mobiliser pleinement les fonds européens dans votre région. »

Nicolas Schmit, Commissaire à l'Emploi et aux Droits sociaux, 19 septembre 2022



Nicolas SCHMIT
@NicolasSchmitEU

Thanks to @HousingEurope President @madsenbent and @UnionHlm's head @emmacosse for a very useful exchange today.

Investing heavily in social housing is extremely important, today more than ever. The EU stands ready to support.

À l'origine en anglais et traduit par Google

Merci au président @HousingEurope @madsenbent et au chef de @UnionHlm @emmacosse pour un échange très utile aujourd'hui.

Investir massivement dans le logement social est extrêmement important, aujourd'hui plus que jamais. L'UE est prête à apporter son soutien.



19.09.22 Photo Nicolas Schmit © Union européenne 2022

Compte twitter : [@NicolasSchmitEU](https://twitter.com/NicolasSchmitEU) – tweet [19.09.22 6h55 PM](https://twitter.com/NicolasSchmitEU/status/1572888888888888888)

COHESION 2021-2027 FEDER – FSE +

L'Europe investit dans le logement social de votre Région – Décodeur InvestEUHLM



© Union européenne, 2019

Margrethe Vestager

Commissaire à la concurrence

« La Commission est préoccupée par les difficultés d'accès à un logement abordable, en particulier pour les groupes vulnérables.

*Le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux indique que « **l'accès à un logement abordable est une préoccupation croissante dans de nombreux États membres, régions ou villes** » et prévoit des actions spécifiques, notamment l'initiative en faveur du logement abordable et le lancement d'une plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme.*

*En outre, la Commission encourage les États membres à procéder à la rénovation des bâtiments existants, y compris résidentiels, et à **augmenter le parc de logements sociaux abordables, piliers essentiels de leurs plans pour la reprise et la résilience.***

*La **définition du logement social** figurant dans la décision concernant les SIEG est prise en compte dans le champ d'application de l'évaluation en cours des règles propres aux SIEG applicables aux services sociaux et de santé. Les résultats de l'évaluation seront présentés dans un document de travail des services de la Commission⁴.*

⁴ « Document de travail » des services DG COMP publié le 1/12/22 in https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_22_7233

*La Commission rappelle toutefois que le champ d'application actuel de la définition laisse aux États membres **une large marge d'appréciation** en ce qui concerne la définition des groupes cibles pour le logement social. »*

Réponse de la Commission à la question écrite parlementaire E-005093/2021⁵

+ notre traduction FR de son chapitre consacré au SIEG logement social postée sur notre blog Europe in <https://union-habitat-bruxelles.eu/sieg-logement-social-evaluation-decision-201221ue-document-de-travail-dg-comp>

⁵ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2021-005093-ASW_FR.html

**COHESION 2021-2027 FEDER – FSE +
L'Europe investit dans le logement social de votre Région – Décodeur InvestEUHLM**

Ministres européens du logement Conférence ministérielle - PFUE Nice 7- 8 mars 2022⁶



Déclaration des Ministres, point 34



34. Les ministres reconnaissent que des financements européens importants ont déjà été mobilisés pour la rénovation des bâtiments dans le cadre du Cadre financier pluriannuel, des fonds pour la reprise et pour la politique de cohésion 2021-2027. Ce financement européen devrait compléter les programmes nationaux et régionaux de soutien dans le secteur du logement et de la construction. Par conséquent, les ministres demandent à la Commission de **faciliter l'accès à l'information** sur les financements européens destinés au secteur du logement et de la construction.

(Tel est précisément l'objet de cette note thématique !!!).

Les ministres demandent au Groupe de la Banque européenne d'investissement, qui est l'un des principaux bailleurs de fonds du logement social et abordable, de poursuivre et de développer ses services de financement et de conseil en faveur du logement social et abordable durable, sans toutefois concurrencer ni remplacer les dispositifs de soutien nationaux et régionaux.

⁶ <https://twitter.com/LaurentGhekiere/status/1501567185969422342>

2 juin 2022

Communiqué de Presse - Commission européenne



La Commission a adopté aujourd'hui son **accord de partenariat** avec la France, qui définit sa stratégie pour l'investissement de **18,4 milliards €** de financements au titre de la politique de cohésion 2021-2027.

Les fonds aideront la France à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, tout en soutenant les grandes **priorités de l'UE** telles que la transition écologique et numérique. Les fonds permettront également d'améliorer la compétitivité des régions françaises, et d'atténuer les disparités territoriales entre les zones rurales et urbaines, notamment en matière d'accès aux soins de santé et aux services sociaux.

Une économie verte et numérique compétitive

La France investira 3,5 milliards € au titre du **Fonds européen de développement régional** pour stimuler la compétitivité de ses régions, par exemple en contribuant à la numérisation des petites et moyennes entreprises. 2,8 milliards € seront consacrés à la mise en œuvre du **pacte vert pour l'Europe** dans le pays, au développement d'une économie circulaire et durable et d'un système de transport respectueux de l'environnement, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Le **Fonds pour une transition juste** (FTJ), doté d'un budget d'environ 1 milliard €, aidera dix territoires français dans six régions (Hauts-de-France, Grand-Est, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur) à faire face aux incidences de la transition énergétique et à diversifier leurs activités économiques reposant aujourd'hui sur des industries à forte intensité de carbone. Cela comprendra une aide d'environ 200 millions € destinée au développement des compétences et aux transitions professionnelles afin d'aider les travailleurs et les demandeurs d'emploi concernés à saisir de nouvelles possibilités d'emploi.

La France investira environ 620 millions € dans l'amélioration de la connectivité et des infrastructures de transport (ports et aéroports) de ses régions ultrapériphériques (Mayotte, La Réunion, Saint-Martin, Guadeloupe, Martinique, Guyane).

Favoriser un développement économique socialement inclusif

Les 6,7 milliards € du **Fonds social européen plus (FSE+)** permettront d'améliorer l'accès au marché du travail, notamment par des mesures combinant l'aide sociale et l'aide à l'emploi, l'expérience professionnelle, l'amélioration des compétences et la reconversion, l'éducation de qualité et la formation professionnelle ainsi que l'orientation professionnelle.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale bénéficiera également d'un soutien, notamment au moyen d'une assistance alimentaire et matérielle, y compris pour les enfants. Les disparités territoriales en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux seront également prises en compte, en particulier dans les régions ultrapériphériques.

Pêche durable

Environ 567 millions € provenant du **Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture** faciliteront la transition écologique des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Ce financement contribuera à adapter les produits de la mer et de l'aquaculture aux attentes des consommateurs en matière de choix alimentaires durables, à soutenir la petite pêche côtière, à améliorer la résilience des secteurs et à stimuler l'adoption de solutions innovantes pour relever les défis actuels.

L'accord de partenariat définit les priorités des fonds de la politique de cohésion et ouvre la voie à leur mise en œuvre sur le terrain. L'accord de partenariat avec la France recouvre **23 programmes** : 4 programmes nationaux, 19 programmes régionaux et 18 **programmes INTERREG** (en matière de coopération transfrontière). En outre, il définit l'éligibilité au FTJ et sa mise en œuvre dans les régions dotées d'installations industrielles à forte intensité de carbone, qui sont les plus durement touchées par la transition climatique.

Il traduit également l'engagement ferme de la France d'utiliser les fonds de la politique de cohésion en coordination avec la **facilité pour la reprise et la résilience**.

#InvestEUHlm

Réussir ensemble la cohésion 2021-2027

« Investir massivement dans le logement social est extrêmement important, aujourd'hui plus que jamais. L'UE est prête à apporter son soutien. »

Nicolas Schmit, Commissaire Emploi-Droits sociaux, 19 septembre 2022, partage avec Emmanuelle Cosse, Présidente de l'Union sociale pour l'habitat et Bent Madsen, Président de Housing Europe. <https://twitter.com/NicolasSchmitEU/status/1571905944073666561>

Le 21 juillet 2020, les dirigeants de l'Union Européenne se sont mis d'accord sur un ensemble de mesures d'un montant total de 1 824,3 milliards d'euros associant le cadre financier pluriannuel (CFP) de 1 074,3 milliards et un effort de relance extraordinaire, le « Next Generation EU », à hauteur de 750 milliards.

Cet ensemble de mesures devait aider l'Union Européenne à se reconstruire et soutenir les investissements dans les différentes politiques qu'elle mène, notamment les transitions verte et numérique dont la **vague de rénovation des bâtiments du Pacte Vert** et la mise en œuvre opérationnelle du socle européen des droits sociaux et **de son principe 19 : « droit à l'accès à un logement social ou à une aide au logement de qualité »**.

Ce décodeur HLM fait également écho aux travaux préparatoires de la Commission « InvestEU » qui ont suivi dans le domaine du logement social et ce en qualité je cite « **d'infrastructure sociale stratégique** », le tout dans le cadre du lancement officiel en France de la politique de cohésion 2021-2027 le 5 décembre dernier à Tours en présence de la Commissaire en charge de la politique de cohésion, Elisa Ferreira.

Un décodage HLM qui répond également à une commande expresse des Ministres européens du logement réunis à Nice le 8 mars 2022 à l'initiative de la Présidence française de l'Union européenne :

« Les ministres demandent à la Commission de faciliter l'accès à l'information sur les financements européens destinés au secteur du logement et de la construction. »

Point 34 de la résolution de la conférence informelle des Ministres européens du logement.

Relance, Climat, Cohésion, Droits sociaux... l'Union européenne face à la crise du logement abordable

Le logement abordable est devenu une question européenne à part entière, une question sociale fondamentale pour les européens, un sujet conjointement reconnu comme tel par la Commission et le Parlement européen.

Un passage désormais obligé pour atteindre les grands objectifs de l'Union européenne et de ses politiques de relance, climatique, de cohésion et de mise en œuvre effective de son Socle de Droits sociaux, notamment de « l'accès à un logement social ou à une aide au logement de qualité » (Principe 19 du Socle).



Et pour cause, dans l'Union européenne :

- plus de **35 % des familles à revenus faibles ou moyens** ont été impactées par la forte progression du coût du logement,
- Le nombre de foyers européens qui dépensent **plus de 40 % de leur revenu disponible dans le logement** ne cesse d'augmenter,
- **1 personne sur 7 occupe une habitation** de mauvaise qualité,
- **34 millions d'européens luttent pour que leur logement** soit suffisamment chauffé en hiver.

La crise énergétique et l'inflation ne font que renforcer le poids de la dépense logement dans le budget des ménages et risque de conduire à une crise sociale à l'échelle de l'Union européenne.

A l'origine de cette explosion des prix des logements en Europe, les investissements publics dans le logement abordable qui n'ont pas suivi dans les Etats-membres après la crise des subprimes et la financiarisation de l'offre.

De 2008 à 2018, les dépenses publiques des Etats-membres en matière de développement de logements abordables ont baissé de 27,8 %, en passant de 29 à 21 milliards d'euros, au même titre que l'ensemble des dépenses publiques en matière de logement. Un logement social en tant qu'« *infrastructure sociale stratégique* » pour l'Union européenne selon la Commission européenne, une infrastructure désormais éligible aux garanties publiques européenne dans le cadre de son plan de relance InvestEU.

La crise de la Covid-19 a également changé la donne. Elle a souligné combien un logement décent est essentiel à la santé et au bien-être des européens. Elle a également montré combien les familles et les personnes à faibles revenus sont confrontées à la question de l'exclusion sociale et du sans-abrisme ⁷.

« Un sujet désormais en haut de son agenda politique ».

Comme le souligne le Commissaire Schmit en préambule de cette note thématique, lors de sa rencontre avec Emmanuelle Cosse et Bent Madsen, la Commission reconnaît désormais l'importance du logement abordable, consommant peu d'énergie, et a mis ce sujet « *en haut de son agenda politique* ».

Et pourtant, la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion du logement est un domaine qui relève de la compétence des Etats-membres, de leurs régions et autorités locales. Mais la dimension de la crise du logement est aujourd'hui clairement européenne. Elle altère les grandes politiques de l'Union européenne : Cohésion, Droits sociaux, Relance, Climat.

En effet, la crise du logement est devenue un problème européen. Il existe dans la plupart des États membres et plus particulièrement dans la plupart des métropoles européennes.

Mettre en œuvre les principes et les droits sociaux inscrits dans le pilier social est désormais une entreprise commune des Institutions et des États membres.

Le socle européen des droits sociaux met la barre haute avec son Principe 19⁸, le « Logement et aide aux sans-abris », en favorisant la réintégration des personnes sans-abris mais également de toute personne dans le besoin en matière de logement par l'amélioration de l'accès aux logements sociaux ou à une aide au logement de qualité.

C'est un engagement politique clair dans la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement. Un engagement politique qui implique désormais autant l'Union européenne et ses institutions que les Etats-membres à l'appui d'une plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme.

⁷ Voir le dernier rapport sur l'**Etat du logement dans l'Union européenne** de l'Observatoire européen du logement social de Housing Europe présidé par l'Union sociale pour l'habitat : <https://twitter.com/LaurentGhekiere/status/1434799326476242946>

⁸ Principe 19 du Socle européen des droits sociaux : *Logement et aide aux sans-abris* et notamment le point a) *Les personnes dans le besoin doivent bénéficier d'un accès au logement social ou d'une aide au logement de qualité.*

Alors, comment cibler les investissements et apporter de véritables solutions européennes au problème du logement abordable des Etats-membres et de leurs territoires ?



Le Monde, 11 février 2017 in <https://twitter.com/LaurentGhekiere/status/1380429669695156227>

L'Union européenne investit dans le logement social de votre Région

Dans la précédente période 2014-2020, les États membres ont alloué un total de **6,7 milliards** de leur Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au financement d'infrastructures de logement social et abordable et à leur efficacité énergétique.

Une nouvelle dimension à part entière de la politique de cohésion développée depuis 2009, à l'initiative de la Commission Barroso, dans le cadre de son plan de relance économique post-subprimes.

Notre contribution à ce plan de relance économique, reprise par le Président de la Commission, a en effet conduit à une révision à mi-parcours du règlement FEDER pour y intégrer un volet logement⁹. En effet, ce règlement interdisait jusqu'alors tout financement par le FEDER de projets d'investissement en logements, un investissement qualifié de « puit sans fond » par les services de la Commission, une interdiction explicite dans le règlement à l'exception des nouveaux Etats-membres.

Au terme d'une active campagne de sensibilisation des institutions européennes, notamment du Parlement européen, du Comité des Régions et du Comité Economique et Social

⁹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32009R0397&from=EL>

Européen, cette proposition a conduit à réviser à mi-parcours le règlement FEDER en matière de logement dans le cadre de ce premier plan de relance économique.

Elle a permis à la France de mobiliser à mi-parcours, une toute première vague de **220 millions d'euros** de FEDER de 2010 à 2013, et ce en appui du plan Borloo de rénovation thermique HLM.

Une mesure nouvelle de la politique de cohésion qui a généré en France un investissement de **1,5 milliards d'euros, 20.000 emplois induits** et surtout bénéficié à quelques **70.000 ménages locataires** grâce au **800 projets d'investissement HLM**.

Une mesure reconduite pour la période 2014-2020 compte tenu de son succès pour un montant total programmé en Régions de **475 millions euros de FEDER**, enveloppe aujourd'hui totalement consommée.

Pour la période 2021-2027, la Commission von der Leyen s'est pleinement appropriée cette disposition à l'appui de son **Pacte vert**, de sa **vague de rénovation thermique des bâtiments** qui en a découlé mais également du principe 19 du **socle européen des droits sociaux**.

Le tout dans le cadre du « **Nouveau Bauhaus Européen : beau, durable, ensemble** », dont nous sommes partenaires officiels comme le rappelle la Présidente de la Commission lors de son intervention en plénière du congrès HLM de Bordeaux en septembre 2021.¹⁰

La Commission a ainsi insisté fortement sur les investissements dans le logement abordable dans le cadre de la négociation des accords de partenariat (**AP**) avec les Etats-membres en matière d'objectifs stratégiques (**OS**) de sa politique de cohésion 2021-2027. La Commission a mis l'accent sur les investissements dans l'efficacité énergétique du logement social, mais également en matière de logement accessible et abordable. Selon la Commission, le logement social continue d'être un service accessible à mettre en place dans le contexte des « **stratégies inclusives actives** ».

La première approche en matière de logement est l'initiative qui reflète le mieux l'approche intégrée des fonds structurels car elle ne porte pas uniquement sur le logement abordable mais elle tient compte aussi de tous les autres services nécessaires pour garantir sa durabilité.

Le Principe 19 du socle européen des droits sociaux est inclut dans le domaine des investissements le Fonds Social Européen Plus (FSE+) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Ainsi, la politique de cohésion 2021-2027 continuera à soutenir le socle européen des droits sociaux par des investissements dans des infrastructures sociales tel que le logement social.

¹⁰ in <https://www.youtube.com/watch?v=q8O2nV1uBYg>

Grâce à cette approche intégrée, les actions en matière de logement financées par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) devraient être associées à des projets liés à l'enseignement, l'emploi ou autres qui pourraient être financés par le biais du Fonds Social Européen Plus (FSE+). Par ailleurs, la Commission a lancé une Garantie pour l'enfance. Un des objectifs de cette Garantie pour l'enfance est également l'accès à un logement décent, la Commission étant consciente que les enfants souffrent beaucoup des mauvaises conditions de logement.

InvestEUHlm : une Europe plus proche de ses citoyens

Investir dans la rénovation de bâtiments, priorité au logement social

En tant que puissant élément de relance, la rénovation de quartiers de logements sociaux et abordables permet, selon la Commission :

- de réduire la précarité énergétique ;
- de créer des emplois locaux ;
- d'apporter des avantages sociaux durables aux ménages bénéficiaires.

La politique de cohésion, le Pacte vert pour l'Europe, la résilience, la reprise et InvestEU contribueront ainsi grandement à la vague de rénovation de bâtiments aux niveaux régional et national.

Le but de la Commission est de multiplier par deux la vitesse des rénovations énergétiques annuelles des immeubles résidentiels et non résidentiels d'ici 2030. Cela pourrait se traduire par la rénovation de **35 millions de bâtiments**, avec un impact très positif en particulier en termes d'émission de CO2.

La précarité énergétique occupe une grande place dans la vague de rénovation et la Commission a formulé la recommandation de soutenir les efforts nationaux, régionaux et locaux en se consacrant à cette question.

Par ailleurs, la Commission continuera à financer **l'Observatoire européen de la précarité énergétique** qui collecte des données, définit des indicateurs et diffuse les meilleures pratiques pour lutter contre la précarité énergétique.

Enfin et surtout, il est également essentiel selon la Commission de **donner la priorité à la rénovation de logements sociaux**. Améliorer les conditions de vie des européens, en rénovant les logements sociaux, permettrait de réduire la précarité énergétique et d'apporter des avantages durables à la société.

En vue de promouvoir la politique intelligente de voisinage, la Commission a lancé récemment **l'initiative européenne du logement abordable**. Avec Housing Europe, notre fédération européenne du logement social, nous mettons en œuvre cette initiative avec les services de la Commission compétents dans le domaine du logement, de la construction, de la politique énergétique, de la rénovation et des investissements, ainsi que les instruments de financement

et les directives appropriés. La première phase consiste en plusieurs pilotes destinés à tester les pratiques dans une approche par quartiers. Ces pilotes testeront la technologie et de nouvelles méthodes de construction adaptées aux besoins des logements sociaux et abordables.

InvestEU sera également un instrument clé pour piloter cette approche intelligente par quartiers, encouragée par l'initiative du logement abordable. La Commission a renforcé la fenêtre sociale et une plus grande garantie pour les infrastructures sociales dans le cadre du nouveau « InvestEU ». Cela ouvre de nouvelles possibilités à des investissements en logements sociaux.

Par ailleurs, le sans-abrisme, l'accessibilité au logement et leurs implications sociales et macroéconomiques sont désormais pris en compte dans le contexte du **Semestre européen** et inclus dans les recommandations spécifiques par pays adressées par la Commission aux États membres.

#InvestEUHlm

Ce décodeur a été conçu pour rendre lisible et accessible les différentes mesures éligibles dans vos Régions dans le cadre de la politique de Cohésion 2021-2027. Il est également à votre destination afin de vous permettre de disposer d'un panorama le plus complet possible des aides et financements qui pourraient soutenir vos projets d'investissement de long terme et leur nécessaire massification face aux enjeux climatiques et sociaux.

Ce décodeur prodigue également un certain nombre de conseils et d'avertissements pour le montage de projets soutenus par les fonds structurels en Région, dont la complexité des dossiers à monter et l'intensité toute particulière des contrôles sont régulièrement des obstacles à leur mobilisation.

Et ce malgré la volonté proclamée de les simplifier.

Un conseil de concentration de vos dossiers fonds structurels sur vos **projets exemplaires d'investissements de long terme les plus importants**, y compris par **un groupement de vos projets sur des territoires distincts de votre Région**, s'impose pour amortir la charge administrative de leur montage, leurs contrôles et clôture par versement du solde.

Enfin, cette note thématique a également pour objectif de contextualiser le plan de relance, en présentant une mise à jour des politiques et initiatives européennes qui lui sont rattachées en lien avec le logement social.

Rejoignez la team **InvestEUHlm** animé par Carine Puyol, Responsable de missions à notre bureau de Bruxelles, pour vous tenir informés notamment des appels à projet de la Commission et pour échanger avec les organismes d'Hlm membres sur la mobilisation des financements et programmes de l'Union européenne¹¹.

¹¹ Team InvestEUHlm animé par carine.puyol@union-habitat.org

Liste des principales abréviations et structurations des dispositifs UE

ANCT : Agence Nationale pour la Cohésion Territoriale
AP : Accord de Partenariat France-Commission européenne
AAP : Appel à Projets
BEI : Banque Européenne d'Investissement
CEB : Banque de développement du Conseil de l'Europe
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FSE + : Fonds Social Européen Plus
FRR : Fonds de Reprise et de Résilience
FTJ : Fonds de Transition Juste
Next Generation EU : plan de relance
PO : Programme Opérationnel (Régions)
DOMO : Document de Mise en Œuvre du PO
OS : Objectifs stratégiques
FRAFU : Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain

Nature	Type	Autorités	Thèmes UE	Investissements Hlm
Subventions Instruments financiers	FEDER FSE + Relance	Régions Régions État	Cohésion 2021-2027 + Read UE 2023 Climat Green Deal vague de rénovation Relance Droits sociaux	Rénovation thermique - massification Accès au logement - groupes-cibles
Prêts LT	BEI CEB Alliance	BEI CEB CDC	Logement social Accès au logement Groupes-cibles rénovation thermique	Complémentarité BEI-CEB : rénovation + logement adapté
Garanties UE	Invest-UE	UE BEI-CDC	Infrastructures sociales Rénovation thermique	Construction et rénovation logements sociaux
Appel à projets	Action UE	Commission	Vague de rénovation bâtiments - quartiers Nouveau Bauhaus	Rénovation thermique de 100 quartiers exemplaires

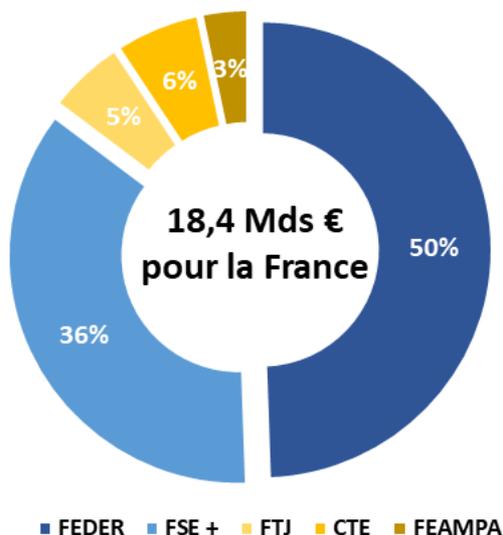
Cohésion 21-27 Programmation Outre-Mer – RUP

**A vos PO, OS, DOMO et
AAP !!!**

A. La politique de cohésion 2021-2027 au service de la relance

Un des outils financiers proposé par l'Union européenne, au service de la relance, est cette nouvelle politique de cohésion 2021-2027.

Avec une dotation de **18,4 milliards € pour la France**, elle doit aider à soutenir la cohésion économique, sociale et territoriale de nos Régions, et notamment au moyen de 5 fonds dédiés.



Source : Union européenne, Juin 2023

Une enveloppe budgétaire en légère hausse qui s'inscrit pour la France dans la continuité de la politique de cohésion 2014-2020.

La gestion de ces programmes se fait :

- soit au niveau national (FSE+, programme national pour l'aide alimentaire, gestion des programmes FEDER pour Mayotte et Saint Martin, programme FEAMP) ;
- soit au niveau régional avec les 17 programmes opérationnels (PO) régionaux (FEDER ; FSE+ ; FTJ).

Le retard pris par rapport au calendrier initialement prévu s'explique essentiellement par la crise sanitaire et ses conséquences.

L'accord de partenariat (AP) proposé par la France à la Commission européenne définit la stratégie à mettre en œuvre en matière de politique de cohésion sur la période 2021-2027. Il a été adopté officiellement par la Commission européenne le 2 juin 2022.

Ce document, fruit d'une longue concertation entre l'Etat, les Régions, le partenariat national dont est membre l'Union sociale pour l'habitat, et la Commission européenne définit un cadre stratégique pour l'utilisation des **17,4 milliards €** de fonds européens alloués à la France pour la période 2021-2027 en faveur de la cohésion sociale, économique et territoriale.

Les fonds concernés sont les suivants :

- Le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** doté de **9,1 milliards €** ;
- Le **Fonds Social Européen (FSE+)** doté de **6,6 milliards €** dont le champ d'action a été élargi pour 2021-2027 à des actions en faveur des jeunes et de l'aide alimentaire ;
- Le **Fonds pour une Transition Juste (FTJ)** doté de **1 milliards €**, nouveau fonds qui vise à atténuer à l'échelle d'un territoire déterminé le coût économique, environnemental et social de la transition vers la neutralité climatique des industries les plus émettrices de CO2.

L'accord intègre également le **Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA)**, instrument financier de la politique commune de la pêche. La dotation française FEAMPA s'élevant à près de **0,6 milliards €**.

Ces fonds viendront soutenir **22 programmes régionaux ou nationaux** et financer des projets contribuant à une Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale et plus proche des citoyens, avec une prise en compte des besoins de développement spécifiques des régions d'Outre-mer (notion européenne de « régions ultrapériphériques » pour lesquelles une nouvelle stratégie européenne est mise en œuvre).

Avec l'adoption de l'Accord de Partenariat français par la Commission, ce sont plus de **18,4 milliards €** de fonds européens qui vont être affectés aux Régions pour la période 2021-2027.

Ces ressources financières vont permettre aux territoires de bénéficier de :

- **9,1 milliards € du FEDER** afin d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, protéger l'environnement et la biodiversité, construire la résilience de nos territoires, améliorer la connectivité et les infrastructures de nos régions, y compris des régions ultrapériphériques ;
- **6,6 milliards € du FSE** en vue d'améliorer l'accès au marché du travail,
- **1,1 milliards € de la Coopération territoriale** européenne pour résoudre les problèmes transfrontaliers et développer conjointement le potentiel des différents territoires européens,
- **1 milliards € du Fonds de Transition Juste** dans le but d'accélérer la décarbonation industrielle dans 6 régions,
- **567 millions € du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** afin de rendre la pêche française plus durable. (FEAMPA)

5 objectifs stratégiques pour la cohésion en France 2021-2027

L'Accord de Partenariat France (**AP**) définit **5 objectifs stratégiques (OS)** pour la cohésion 2021-2027 :

- **OS.1 : Europe intelligente** : une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante.
- **OS.2 : Europe verte** : une Europe plus verte et à faible émission de carbone pour l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques.
- **OS.3 : Europe connectée** : Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux Technologies de l'Information et de la Communication.

- **OS.4 : Europe sociale** : une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.¹²
- **OS.5 : Europe des citoyens** : une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines et côtières au moyen d'initiatives locales.

Concernant le **FSE+**, doté d'un budget de **6,6 milliards €**, sa gestion sera partagée entre l'Etat et les Conseils régionaux. Il viendra soutenir des projets liés :

- à l'emploi
- au développement des compétences
- à l'appui aux systèmes éducatifs
- à l'emploi des jeunes
- à l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
- à la formation et orientation tout au long de la vie
- à la santé
- à l'innovation et expérimentation sociale

Chaque Région française, chaque Conseil régional en qualité d'autorité de gestion des fonds structurels, établit son propre programme opérationnel (**PO**) pour la programmation de ces fonds structurels 2021-2027, en lien avec les priorités de l'Union européenne et la stratégie de l'accord de partenariat (**AP**) scellé entre la France et la Commission européenne.

Afin de mener à bien l'élaboration de la stratégie régionale, l'Union européenne insiste sur la nécessité de favoriser le travail en partenariat avec les acteurs économiques, sociaux et territoriaux.

Pour le mouvement Hlm, ce sont les associations et unions régionales qui assument ce rôle en qualité d'interlocuteurs privilégiés des exécutifs régionaux. Ces dernières organisent les consultations, les réunions, les ateliers de travail afin d'identifier les besoins et définir les stratégies d'intervention en matière de logement social.

La principale demande des associations régionales est le soutien du FEDER pour financer la massification de la rénovation énergétique des bâtiments. Dans la plupart des cas, les autorités régionales ont répondu favorablement à cette demande en cohérence avec l'accord de partenariat France-Commission et ses OS, mais avec des modalités différenciées d'une région à l'autre, voire même au sein d'une même Région en ciblant les territoires éligibles.

De son côté, la Commission européenne encourage l'élaboration d'outils financiers régionaux pour utiliser le FEDER et accompagner les rénovations massives.

¹² Principe 19 du Socle européen des droits sociaux : « Logement et aide aux sans-abris » « a - Les personnes dans le besoin doivent bénéficier d'un accès au logement social ou d'une aide au logement de qualité, b – Les personnes vulnérables ont droit à une assistance et une protection appropriées contre les expulsions forcées, c – Des hébergements et des services adéquats doivent être fournis aux sans-abris afin de promouvoir leur inclusion sociale. »

On observe aussi un élargissement des demandes HLM à d'autres thématiques que l'énergie comme la restructuration lourde des logements, la transition numérique, la gestion des déchets, la biodiversité en milieu urbain, l'accès au logement des plus vulnérables, des jeunes et des seniors, avec le soutien du FEDER et du FSE+.

Par ailleurs, le FEDER et le FSE+ peuvent financer des mesures sociales liées au logement pour la lutte contre l'habitat précaire et l'accompagnement des personnes en difficulté, en lien avec le logement d'abord, et ce en référence au Principe 19 du Socle Européen des Droits Sociaux.

Enfin, le FEDER et le FSE+ peuvent intervenir sur des territoires urbains pour des projets intégrés de rénovations de quartier ou cœur de villes. Dans ce cas, ce sont les collectivités locales qui sont délégataires de la gestion des fonds européens dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI).

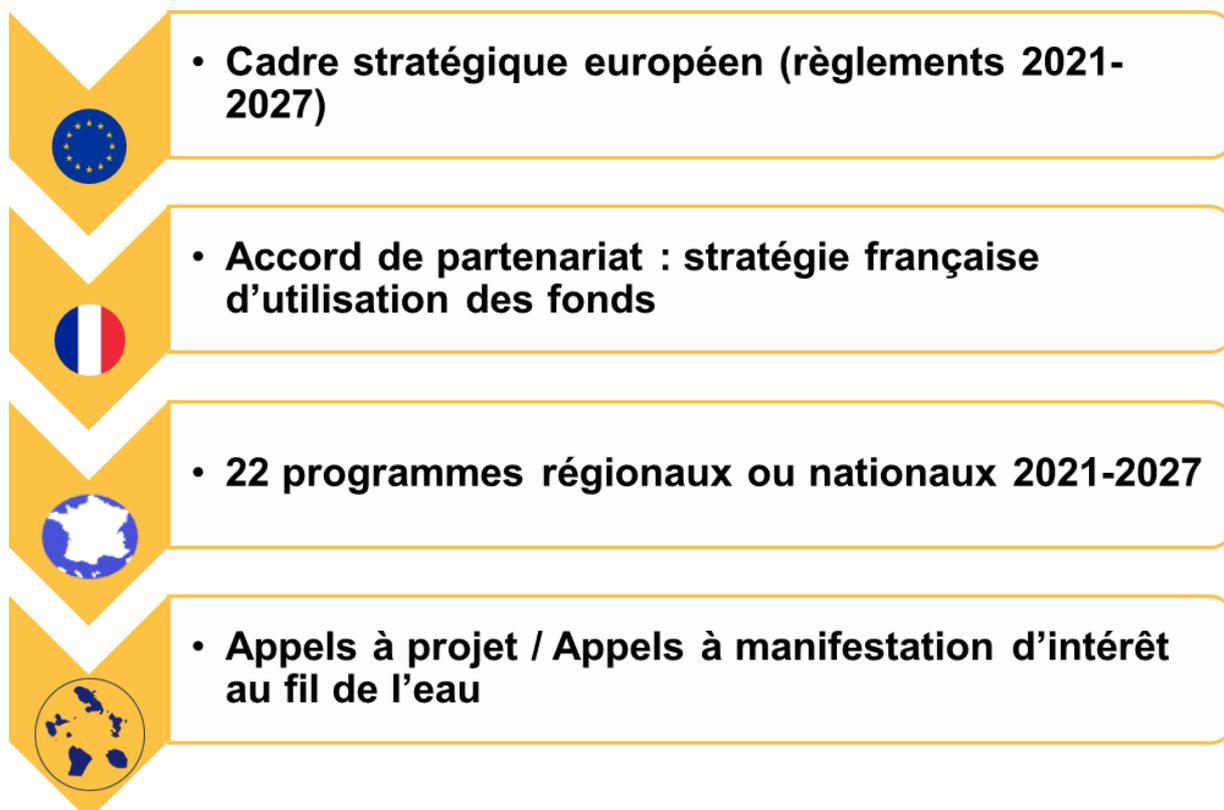
B. Le volet logement de l'Accord de Partenariat Commission-France avec 2 objectifs Stratégiques pour la cohésion 2021-2027 pour le logement.

Pour la période 2021-2027, les **6 RUP** représentent **1/3 de l'enveloppe FEDER française** dont plus de 70% représente 4 thématiques (la compétitivité et l'innovation, les infrastructures de bases, les transports, l'éducation et la formation...).

Parmi ces différentes thématiques, on retrouve des fonds qui servent la construction de logements abordables (**par exemple, 15 millions € de FEDER sur les constructions de logements sociaux qui concerne la Martinique et Mayotte**), notamment en amont de la chaîne avec l'équipement et l'aménagement.

La majorité des opérations contribuent à l'utilisation d'énergies renouvelables notamment celles liées au chauffe-eau solaire. Cela va concerner, par exemple, **40 000 logements en Martinique et 7 500 logements à La Réunion**.

Ces choix sont faits par les autorités de gestion et peuvent changer, parfois de manière importante, en cours de programmation.



Source : USH, ANCT, Juin 2023

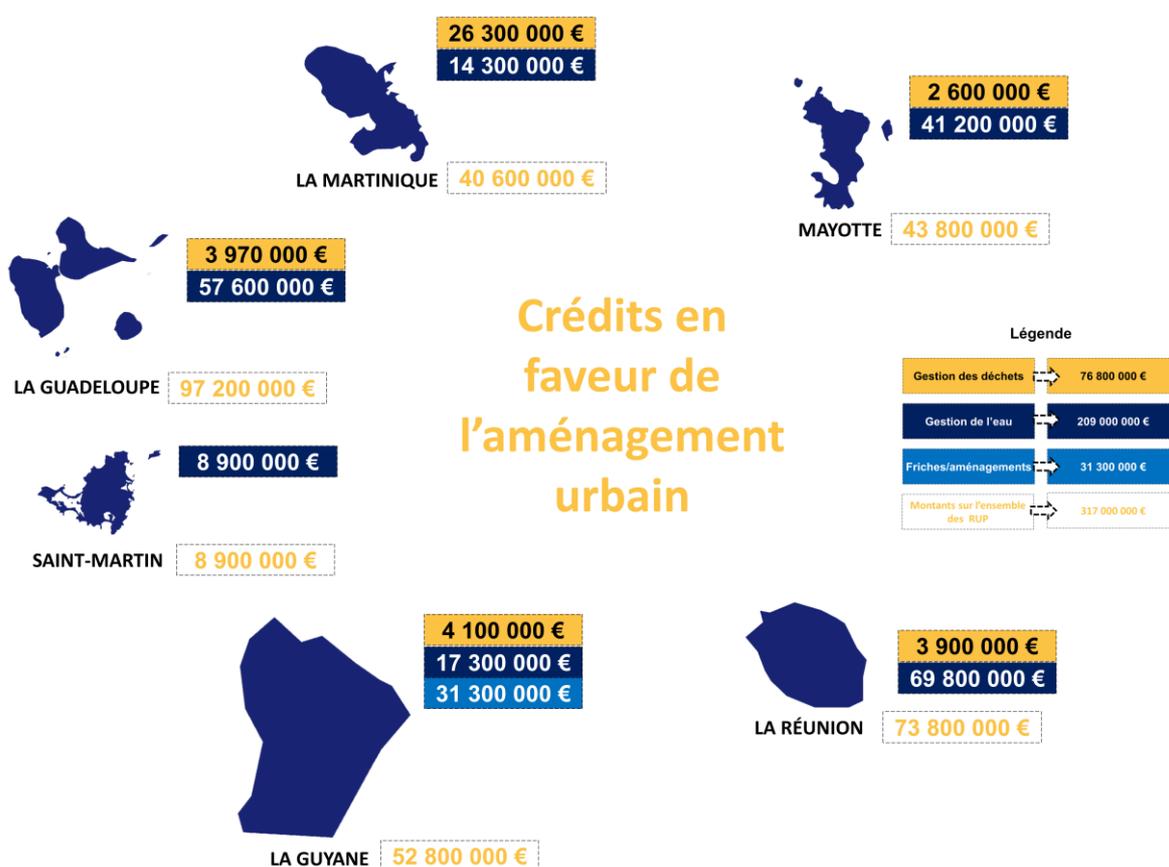
Sur la période 2014-2020, la majeure partie des crédits vont vers les infrastructures à la gestion de l'eau dans l'ensemble des RUP, sur la gestion des déchets et enfin sur la simplification des friches et l'aménagement.

Dans ce cadre, la priorité obéit à deux logiques : les rattrapages en termes de constructions et la construction des infrastructures de base (notamment liées aux déchets et à l'eau) pour pouvoir aménager et ensuite construire du logement social.

Plusieurs réalisations dans plusieurs territoires :

- **La Réunion** avec la production d'eau chaude solaire qui concerne plus de 3 000 logements sociaux avec 73 projets qui sont concernés ;
- **La Martinique** avec 17 500 logements pour 9,4 millions € ;
- **La Guyane** avec la viabilisation de 4 terrains concernés par la construction de logements sociaux.

Retour sur les réalisations de 2014 - 2020



Source : USH, ANCT, Juin 2023

Pour rappel, l'accord de partenariat explicite la stratégie française et la répartition des dotations entre les programmes. Il fixe aussi les grandes orientations nationales et les grandes priorités d'investissement national et des éléments sur la mise en œuvre. Il a été élaboré de façon itérative avec les autorités de gestion et n'est pas opposable dans un programme régional.

La France a fait le choix de transférer une partie des enveloppes des régions en développement vers les régions telles que les RUP, où il y a eu un choix d'augmenter la répartition des enveloppes.

Dans l'ensemble, il y a 22 programmes régionaux et 2 programmes nationaux (Programme FSE Emploi-Inclusion et le programme FSE Aide l'alimentaire) ainsi qu'un programme de « Fonds pour une Transition juste » qui va concerner 6 régions en Hexagone. Ce dernier volet national, concerne l'accompagnement et la reconversion des salariés concernés par ces zones et dans le cadre de la décarbonation de leur industrie.

Les programmes explicitent le cadre et le rythme de mise en œuvre des enveloppes. Ce sont ces programmes pour lesquels il est possible pour les bailleurs sociaux de vérifier leur éligibilité ou non au sein d'une thématique. A ce titre, il est nécessaire de regarder si les OLS sont pré identifiés dans les programmes et de vérifier régulièrement les appels à projets sur les sites dédiés des autorités de gestion des territoires (l'Europe s'engage en Guyane, l'Europe s'engage en Martinique...)

A noter qu'il existe une obligation de publicité lorsqu'il y a des appels à projets.

En ce qui concerne la question du logement, elle est présente principalement dans 2 Objectifs Stratégiques de l'Accord de Partenariat France-Commission (**OS.2 et OS.4**) du 22 juin 2022 :

- **Objectif stratégique 2 : Europe verte (OS.2) :**
 - Investissement **massif** rénovation thermique des logements ;
 - Accompagnement des ménages concernés ;
 - Rénovation énergétique et mesures d'efficacité énergétique des logements sociaux ; des logements privés et infrastructures publiques ;
 - Attention particulière en direction des ménages vulnérables et situation de précarité énergétique ;
 - Rénovation énergétique de logements privés individuels par instruments financiers et non par subventions ;
 - Soutien au développement urbain durable.

- **Objectif stratégique 4 : Europe sociale (OS.4) :**
 - Difficultés en matière de disponibilité des logements dans les métropoles et zones côtières ;
 - Difficultés d'attractivité compte tenu de logements dégradés dans les petites et moyennes villes ;
 - Intégration des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés au moyen de mesures intégrées en matière de logement ;
 - Soutien à l'inclusion par une aide à l'accès aux droits, notamment au logement ;
 - Réduction des inégalités d'accès aux services dont le logement ;
 - Renforcement du foncier disponible pour le logement social (Régions Ultrapériphériques) ;
 - Territoire inclusif, adaptation des équipements d'attractivité dont le logement social.

Concernant le FSE+, doté d'un budget de **6,6 milliards**, sa gestion sera partagée entre l'Etat et les Conseils régionaux. Le FSE+ viendra soutenir des projets liés :

- A l'emploi ;
- Au développement des compétences ;
- À l'appui aux systèmes éducatifs ;
- À l'emploi des jeunes ;
- À l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté ;
- À la formation et orientation tout au long de la vie ;
- À la santé ;
- À l'innovation et expérimentation sociale.

Décodeurs Hlm : le rôle clé des Associations et Unions Régionales HLM

Chaque région française établit son Programme Opérationnel (PO) propre pour la programmation des fonds structurels 2021-2027 sur base de ces 5 objectifs stratégiques de la France (OS), en lien avec les obligations de l'Union européenne et la stratégie établie dans l'Accord de Partenariat France (AP) du 22 juin 2022.

Afin de mener à bien l'élaboration de la stratégie régionale, l'Union européenne insiste sur la nécessité de favoriser le travail en partenariat avec les acteurs économiques, sociaux et territoriaux.

Pour le mouvement Hlm, ce sont les associations régionales qui assument ce rôle et sont des interlocuteurs privilégiés des Conseils régionaux. Ces dernières organisent des consultations, des réunions, des ateliers de travail afin d'identifier les besoins et définir les stratégies d'intervention.

La principale demande des Associations Régionales Hlm est le soutien du FEDER pour financer la **massification** de la rénovation énergétique des bâtiments. Dans la plupart des cas, les autorités régionales ont répondu favorablement à cette demande, avec des stratégies différenciées selon les Régions, voire les territoires.

On observe aussi un élargissement des demandes Hlm à d'autres thématiques que l'énergie comme la restructuration lourde des logements, la transition numérique, la gestion des déchets, la biodiversité en milieu urbain, le logement des plus vulnérables, des jeunes et des seniors, avec le soutien du FEDER et du FSE+.

Par ailleurs, le FEDER et le FSE+ peuvent financer des mesures sociales pour renforcer la lutte contre l'habitat précaire et l'accompagnement des personnes en difficulté, et ce qui est en liens avec le programme « Logement d'abord ».

Enfin, le FEDER et le FSE+ peuvent intervenir sur des territoires urbains pour des projets de rénovations de quartier ou de cœur de villes. Dans ce cas, ce sont les collectivités locales qui sont délégataires de la gestion des fonds européens.

Les Unions et Associations Régionales Hlm : acteurs clés pour les organismes Hlm

Si l'Union Sociale pour l'Habitat participe activement avec la Commission européenne et l'ANCT à l'élaboration de l'Accord de Partenariat France et à son volet logement, les Unions et Associations régionales Hlm jouent un rôle clé dans la définition de sa déclinaison régionale, que ce soit dans l'élaboration des Programmes Opérationnels régionaux, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Elles identifient les besoins sur les territoires, élaborent les propositions et les demandes de financements auprès des autorités régionales, souvent elles accompagnent les organismes Hlm dans leur projet, font un suivi des consommations et identifient leurs problèmes.

Déclinaisons régionales : les besoins spécifiques des Outre-Mers pris en compte par l'Union européenne dans sa nouvelle stratégie « RUP ».

« Avec cette nouvelle stratégie, nous voulons donner la priorité aux citoyens : pour combler l'écart de qualité de vie entre les régions ultrapériphériques et le reste de l'UE, afin que tous les habitants de ces régions disposent d'un logement adéquat et d'un accès approprié à l'eau, à l'éducation, à la formation, aux soins de santé et aux transports ».

Elisa Ferreira, Commissaire en charge de la cohésion, 3 mai 2022

La Commission a adopté en mai dernier une stratégie renouvelée pour les régions de l'UE les plus éloignées, appelées « **régions ultrapériphériques** » ou « **RUP** », une stratégie qui vise à libérer leur potentiel au moyen d'investissements et de réformes appropriés.

Les neuf régions ultrapériphériques de l'UE, c'est-à-dire la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin (France), les Açores et Madère (Portugal) et les îles Canaries (Espagne), sont des régions de l'UE situées dans les océans Atlantique et Indien, dans le bassin des Caraïbes et en Amérique du Sud.

La nouvelle stratégie européenne donne la priorité aux citoyens en proposant des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie des cinq millions d'habitants de ces régions : l'objectif est de soutenir les transitions écologique et numérique et de tirer parti de leurs atouts uniques, tels qu'une population jeune dans de nombreuses régions, les vastes zones maritimes, une biodiversité unique et le potentiel de recherche. La Commission entend également apporter un soutien sur mesure pour renforcer le dialogue avec les régions ultrapériphériques.

Selon **Valdis Dombrovskis**, Commissaire européen, « *Nos régions ultrapériphériques sont peut-être éloignées du continent européen, mais elles sont très importantes pour l'UE, de par la présence d'une population jeune, d'une biodiversité unique et de riches sources d'énergie renouvelables. Ces régions sont également confrontées à de graves problèmes, tels qu'un taux de chômage élevé et une faible production économique, et ont également été durement touchées par la pandémie de coronavirus. Nous devons les aider à exploiter davantage leur potentiel, les institutions de l'UE travaillant en partenariat étroit avec chaque région et chaque État membre concerné afin d'élaborer des stratégies de développement spécifiques au service de la reprise et de la croissance. Cette stratégie met l'accent sur l'aspect social, en améliorant les conditions de vie et en luttant contre la pauvreté ; elle soutiendra également les transitions écologique et numérique de ces régions où le problème du prix élevé des denrées alimentaires*

et de l'énergie a été aggravé par l'agression russe en Ukraine. Elle créera de nouvelles possibilités grâce à un financement spécifique et à un soutien sur mesure pour chacune de ces précieuses régions de l'UE afin de les aider à tirer parti de leurs atouts uniques. »

Quant à **Elisa Ferreira**, Commissaire en charge de la cohésion, elle a déclaré : « *La Commission est pleinement résolue à soutenir le développement économique et social des régions ultrapériphériques, qui représentent des atouts importants pour l'UE dans son ensemble. Avec cette nouvelle stratégie, nous voulons donner la priorité aux citoyens : pour combler l'écart de qualité de vie entre les régions ultrapériphériques et le reste de l'UE, afin que tous les habitants de ces régions disposent d'un logement adéquat et d'un accès approprié à l'eau, à l'éducation, à la formation, aux soins de santé et aux transports. La stratégie permettra de renforcer le dialogue avec les régions ultrapériphériques, de prévoir des possibilités spécifiques pour ces régions dans l'ensemble des politiques de l'UE et d'apporter un soutien sur mesure. »*

Libérer le potentiel des régions ultrapériphériques

Selon la Commission, les neuf régions ultrapériphériques possèdent des atouts uniques : une population jeune, une riche biodiversité, une localisation stratégique pour les activités spatiales et astrophysiques, de vastes zones économiques maritimes et une position d'avant-postes de l'UE dans le monde.

Les régions ultrapériphériques recèlent aussi un potentiel considérable pour poursuivre le développement de secteurs clés tels que l'économie bleue, l'agriculture durable, les énergies renouvelables, les activités spatiales, la recherche ou l'écotourisme.

Plusieurs défis à relever

En raison de leur situation géographique, de leur éloignement, de leur insularité, de leur petite superficie et de leur vulnérabilité au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes, les régions ultrapériphériques sont soumises à des contraintes très spécifiques mais permanentes, qui entravent leur développement. Ces régions affichent également les taux de chômage les plus élevés et le PIB le plus faible de l'UE. La pandémie de COVID-19 a mis encore davantage en péril leur développement.

Outre le financement sans précédent déjà négocié en faveur des régions ultrapériphériques dans le cadre des fonds et programmes 2021-2027, la Commission crée, avec la stratégie renouvelée, des possibilités spécifiques dans de nombreux domaines d'action de l'UE. Il s'agit notamment du lancement d'une série d'appels à projets spécifiques destinés exclusivement aux régions ultrapériphériques, pour aider la jeunesse locale à concevoir des projets locaux, pour soutenir les stratégies en faveur de l'économie bleue, ainsi que l'innovation, la recherche et la biodiversité au niveau régional.

De plus, afin d'aider les régions ultrapériphériques à saisir ces possibilités et à mettre en œuvre leurs propres stratégies de développement régional, la Commission fournira des outils de conseil sur mesure.

La stratégie renouvelée pour les régions ultrapériphériques s'articulera autour de 5 piliers :

- Donner la priorité aux citoyens, pour améliorer les conditions de vie de la population des régions ultrapériphériques, garantir la qualité de vie, lutter contre la pauvreté et offrir de nouvelles possibilités aux jeunes ;
- Tirer parti des atouts uniques de chaque région, tels que la biodiversité, l'économie bleue ou le potentiel de recherche ;
- Soutenir une transformation économique durable, respectueuse de l'environnement et neutre pour le climat, fondée sur les transitions écologique et numérique ;
- Renforcer la coopération régionale des régions ultrapériphériques avec les pays et territoires voisins ;
- Renforcer le partenariat et le dialogue avec les régions ultrapériphériques au moyen, entre autres, d'un soutien spécifique aux capacités administratives et de mesures de sensibilisation visant à renforcer leur participation aux programmes de l'UE.

Rappel du contexte

Les RUP bénéficient d'un statut spécial au titre du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (article 349), qui prévoit des mesures spécifiques pour les soutenir, et notamment l'application adaptée du droit de l'UE et des conditions d'accès aux programmes de l'UE. La communication de la Commission témoigne de l'engagement à l'égard de ces régions, qui se concrétise par des approches territorialisées et un soutien spécifique, conformément au traité.

En quoi la politique de cohésion est-elle utile au logement social dans les RUP ?

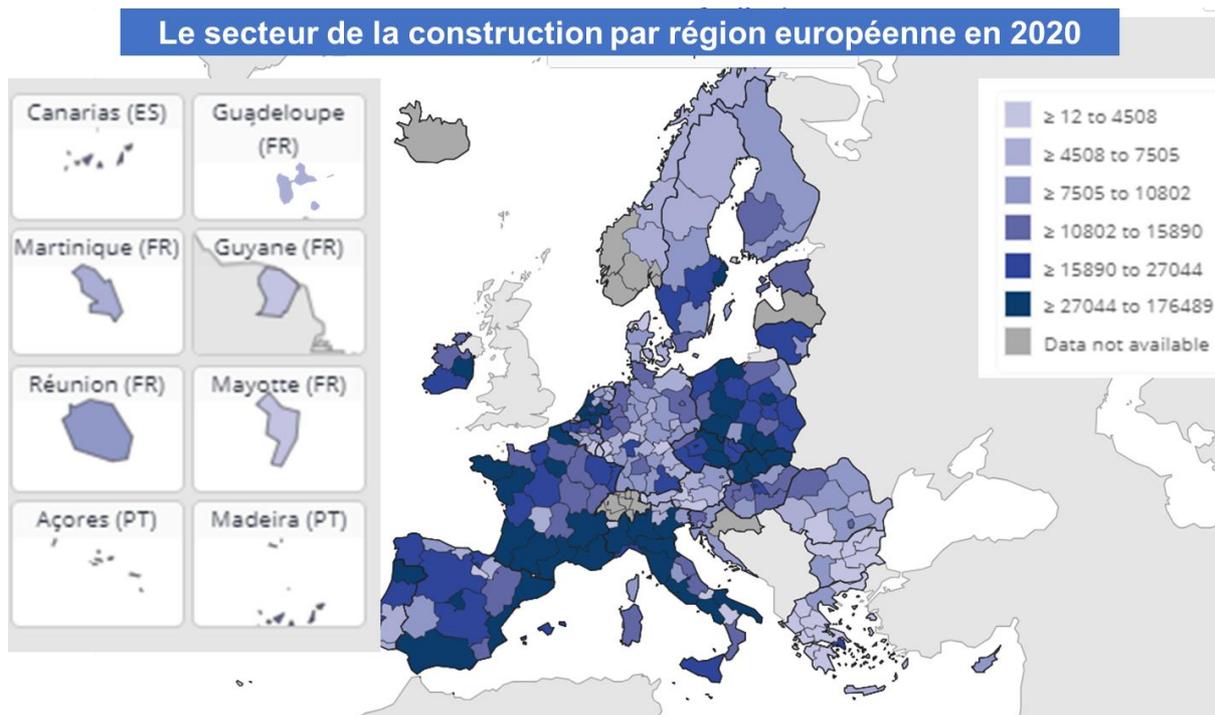
Les régions ultrapériphériques (RUP) d'Europe sont marquées par d'importants enjeux de cohésions économiques, structurelles, environnementaux et sociaux. Leurs contraintes s'expliquent par leur insularité et leur éloignement avec le continent européen, leurs climats difficiles impactés par des phénomènes météorologiques réguliers et leurs caractéristiques géographiques singulières ainsi que, pour la plupart, leur faible superficie.

Au regard de ces constats, les leviers d'actions doivent être adaptés aux besoins et contraintes de chaque territoire.

Le logement social est un secteur qui est doublement impacté par les difficultés de ces territoires. Dans les DROM (la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) 80% des ménages ultramarins disposent de ressources les rendant éligibles au logement social et 70% au logement très social. Or seuls 15 % des ménages résident dans un logement social.

Dans l'ensemble des départements et collectivités d'outre-mer, le besoin est estimé à plus de 110 000 logements sociaux.

En effet, le secteur est marqué par une forte évolution de l'inflation, la hausse des coûts de construction des logements, les retards pris en matière d'aménagement et d'équipement des fonciers constructibles, la faiblesse des moyens des collectivités locales, la persistance de l'habitat indigne - estimé à 150 000 logements dans les DROM - ainsi que la faible réhabilitation du parc locatif social.



Pour résoudre cette situation la mise à disposition du foncier aménagé et équipé, la résorption de l'habitat indigne, le soutien au logement des ménages les plus défavorisés ou encore l'adaptation aux enjeux climatiques sont autant de moyens qui sont à mettre en œuvre.

Pour donner corps à ces leviers, la politique de cohésion de l'Union Européenne et les financements sont des instruments non-négligeables en termes de solidarité financière et d'intégration économique dédié aux pays européens et à leurs régions les moins développés. Ils permettent de réduire les écarts de développement entre l'Europe continentale et les RUP tout en appuyant la croissance, l'emploi et la coopération inter-régionale.

Ces instruments financiers prennent la forme de deux programmes : le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE +).

La mobilisation de ces financements, dont la gestion est partagée entre l'État et les autorités de gestion que sont les collectivités territoriales¹³, se fait par le biais d'un guichet unique¹⁴ auprès des directions régionales de la Banque des Territoires.

Il permet de faciliter la « levée » des fonds européens et leur mutualisation au service des projets.

¹³ Régions et collectivités uniques pour La Réunion, la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique et le département pour Mayotte.

¹⁴ Conçus partenariat avec la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque du Conseil de l'Europe (CEB) et la Banque des territoires.

Pour les organismes de logement social dans les RUP, la politique de cohésion 2021-2027 doit permettre :

- **La rénovation thermique des bâtiments qui est cruciale.** Les financements de la politique de cohésion 2021-2027 offrent une opportunité non-négligeable pour accroître la réhabilitation du parc locatif social dans des territoires où le climat et les catastrophes naturelles, de plus en plus fréquentes, participent à la dégradation accélérée des bâtiments et des logements. (FEDER)
- **La relance des opérations d'aménagements et d'équipements (réseaux d'assainissement, d'eau potable, des infrastructures, routes et voies de circulation ...) à moyen terme et dans de conditions d'équilibre acceptables à travers le FRAFU.** Ce dispositif est essentiel si les collectivités, les constructeurs, les aménageurs, les établissements publics fonciers et les bailleurs sociaux veulent disposer d'une offre foncière aménagée et à prix abordable pour la construction de logements en terme volumes et de qualité répondant aux besoins des populations, tout en soutenant le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc et des quartiers. (FEDER et FSE+)
- **L'accompagnement des sociale des familles les plus défavorisées avec le développement de l'offre de logement à coûts abordables.** Avec le FSE, il est possible de relancer les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) dans des démarches d'appui et de suivi des familles concernées, en particulier celles qui sont issues de l'habitat précaire et qui doivent être relogées.

Ces priorités sont réparties au sein de cinq grands objectifs stratégiques :

- **Une Europe plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- **Une Europe plus verte et à zéro émission de carbone**, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;
- **Une Europe plus connectée**, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique;
- **Une Europe plus sociale**, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé;
- **Une Europe plus proche des citoyens**, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

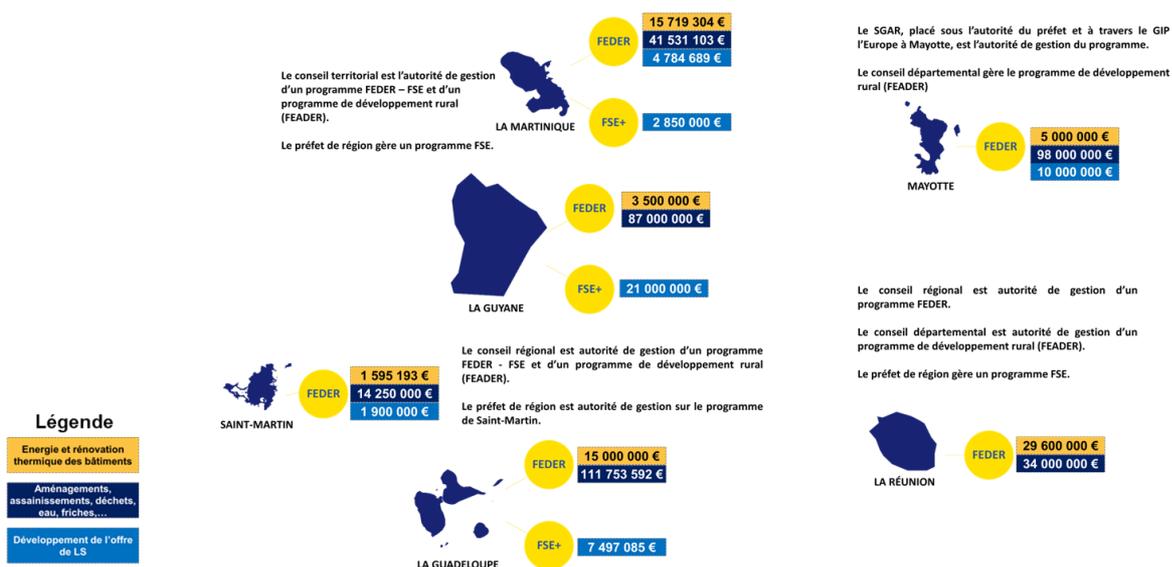
Chaque objectif stratégique est consolidé par des actions spécifiques permettant de mobiliser les contributions de l'Europe pour la réussite des politiques publiques de l'habitat au niveau locale.

Très récemment, les RUP ont mis à jour leur programme opérationnel (PO) pour répondre à l'objectif « *Investissement pour l'emploi et la croissance* ». Cela dans un contexte de mise en œuvre opérationnelle de l'article 19 du Socle européen des droits sociaux (proclamé le 17 novembre 2017) portant sur le logement et l'aide aux sans-abri, de relance et de lutte contre le changement climatique avec l'adoption du « Green Deal » et de la « vague de rénovation thermique des bâtiments ».

La mobilisation proactive des financements pourvus par la politique de cohésion de l'Union Européenne permet aux organismes de logements sociaux d'obtenir des moyens financiers, matériels et humains leur permettant de produire et de réhabiliter plus de logements tout en participant activement à la cohésion sociale, économique et territoriale des régions ultrapériphériques d'Europe.

Des besoins spécifiques et diversifiés intégrés aux PO 21-27 et à leur DOMO

Les régions ultrapériphériques françaises de l'Union européenne (Programmes 2021-2027)



Source : USH, DGOM, ANCT, Juillet 2023

Rappel des principes de mise en œuvre des projets.

La mise en œuvre des projets suit les principes de gestion suivants :

- **Le respect du cadre stratégique du projet**, celui-ci doit s'inscrire dans les objectifs du programme qui, au niveau régional, précise les mesures ouvertes, l'éligibilité et va définir s'il y a mise en œuvre par appel à projets ou par appels d'offre.
- **Le respect des cofinancements**, car il est important de prendre en compte que le plafond est de 85%¹⁵. Il est aussi important de dépendre du régime SIEG, comme dans le cadre des bailleurs sociaux et d'apporter la preuve du cofinancement (public/privé).

Dans les textes de loi, il y a un règlement qui s'applique directement en France et qui définit le régime de compatibilité. Ce SIEG Hlm est défini dans le **Code de la construction et de l'habitation (CCH)** et dans la **loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)**. Ce document permet d'avoir un mandat SIEG qui permet d'accéder au fonds FEDER, qui est une des conditions d'application du texte européen.

L'éligibilité du logement social au FEDER date de 2009, dans le cadre du plan de relance sous la Commission Barroso. Entre 2009 et 2013 c'est 220 millions € de FEDER qui ont été mobilisés pour une première vague de rénovations thermiques en France. Environ 800 projets ont été rendus éligibles et généré 1,5 milliards € d'investissements.

En termes de retombés, c'est par exemple 20 000 emplois qui ont été créés au niveau de l'Hexagone et concerne près de 70 000 ménages Hlm.

En 2014-2020, ces mesures ont été reconduites pour un montant de 370 millions € de FEDER et généré 3,3 milliards € d'investissements.

Avec 2020-2027 de mobilisation du FEDER en direction de la rénovation thermique a un effet multiplicateur important puisqu'en Hexagone l'on arrive à des taux d'intervention de l'ordre de 30% qui touchent directement les ménages.

Pour cette période, les opérateurs sont déjà pré-identifiés dans les programmes sur la plupart des opérations d'aménagement, liés à l'eau, à l'assainissement ou aux déchets. Dans ce cadre, il n'y a pas d'appel à projets.

¹⁵ Sauf pour les crédits React-EU 2021-2023, qui sont rattaché au programme 14-20 et fin décembre 2023 pour faire remonter les dépenses. (A comprendre au sens large et non seulement au sens de la période effective de programmation.)

Il est donc conseillé aux bailleurs sociaux de se rapprocher des SEM pré-identifiées pour repérer les possibilités d'insertions de projets de constructions à leurs projets.

- **Le respect des remboursements de la mobilisation des fonds européens**, ce qui implique de faire l'avance des frais et l'avance de trésorerie. Il faut alors présenter des justificatifs de factures à transmettre lors des demandes de paiement à l'autorité de gestion. Il se peut se faire au rythme de ce qui est prévu dans la convention avec l'autorité de gestion.
- **Le respect du suivi « très rigoureux » des dépenses et des réalisations**, qui rend essentiel la capacité à rassembler les pièces justificatives des dépenses pour monter la demande de paiement et obtenir régulièrement des preuves tranches de « réalisés » et avoir des remboursements européens. Ceux-ci demandent une parfaite correspondance entre ce qui est prévu dans les conventions et ce qui est réalisé dans les opérations. Dans le cas contraire, cela peut entraîner le « non-paiement » des dépenses. Dans ce cas, il faut en avertir l'autorité de gestion qui peut élaborer un avenant.

Difficultés et facteurs clés de succès dans le montage de dossier FEDER

Les principales difficultés que connaissent les bailleurs sociaux sur le FEDER concernent :

Les marchés publics : Ce n'est pas une difficulté particulière, et ce n'est pas quelque chose de nouveau pour les organismes. Les règles de marché public s'appliquent aux organismes HLM, dans le cadre des Fonds structurels. Il est important de se conformer à ces règles.

Il est indispensable avoir une bonne concertation avec son autorité de gestion en amont du montage de projet. Des réunions d'information sont à prévoir et permettent de s'accorder avec les services en charges des fonds européens au sein des autorités de gestion sur l'application des réglementations de marchés publics sur le FEDER et les pièces justificatives nécessaires.

Le contrôle d'absence de surcompensation de l'investissement SIEG Hlm : Cette mesure relève des règles du Service d'intérêt économique général (SIEG). Elle permet à l'État de sanctionner financièrement des entreprises lorsque le montant des aides qu'elles reçoivent en compensation du coût du service excède les montants nécessaires pour couvrir les coûts nets de l'exécution des obligations de service public.

Tableau de calcul de l'absence de surcompensations :

En repartant des dispositions du CCH¹⁶, l'USH, l'ANCT et la DHUP ont mis en place un tableau, **en direction des bailleurs sociaux**, pour calculer et évaluer le niveau de surcompensation des projets. (voir le [tableur en ligne](#) dans notre blog Europe ainsi que la [note-type de mandat SIEG HLM](#) découlant du CCH et des rapports bisannuels de la France à la Commission européenne (DG COMP).

Le calcul de la compensation prend en compte les coûts d'investissement moins les potentielles recettes.

Le calcul d'absence de surcompensation intègre donc les coûts d'investissement et les recettes générées par l'investissement en cas d'octroi des aides d'état.

Cela implique la prise en compte du « net ».

Dans certaines régions, un principe de simplification des calculs (les coûts évités) sont pris en compte. Dans ce cas, plutôt que prendre en compte des coûts réels, on définit un « forfait » que l'on applique directement à l'opération et qui servira de base pour calculer l'absence de surcompensation. Cela dépend de chaque autorité de gestion.

¹⁶ qui définissent le mandat SIEG permettant d'accéder aux FEDER.

La demande de paiement : La demande d'acompte peut se faire jusqu'à 80% du montant programmé de l'opération. Lorsqu'une convention est signée dans le cadre de l'attribution FEDER, un calendrier prévisionnel est remis au signataire. Il contient les paiements qui vont se faire au fur et à mesure.

La communication : Toutes les demandes de paiement doivent être complétées par des preuves de publicité (photos, matériel, copie d'écran etc.). A noter qu'en général, les projets FEDER sont assez lourds et demandent un système d'archivage exhaustif.

Ces projets font l'objet de contrôles, que ce soit au niveau régional et ça peut aller jusqu'à des comme au niveau européen.

Sur les obligations de communication, des règles européennes tendent à vouloir communiquer sur l'intervention de l'Europe dans les territoires.

Attention : Il y a des règles à préciser sur la communication à faire avec des panneaux de chantier, taille de panneaux à respecter, dont le porteur de projet doit avoir conscience.

Enfin, les demandes d'avenants doivent être déposés avant la fin de la convention.

Les coûts simplifiés : Les coûts simplifiés sont une « nouveauté » de la période 2021-2027. Des régions de l'Hexagone sont actuellement en train de les tester (Haut de France, Ile de France et Auvergne Rhône-Alpes). Le principe est d'avoir des projets qui fonctionnent avec des coûts forfaitaires.

L'objectif est de simplifier les processus des autorités de gestion et des porteurs de projets. Les résultats de ces tests permettront de savoir si cette démarche peut être généralisée. A noter que dans d'autres secteurs ce système de coût forfaitaire a été décidé en amont du projet.

Un projet conséquent permet d'assurer la charge administrative des dossiers :

Le retour d'expérience de plusieurs organismes Hlm¹⁷ est que les délais de versement, notamment du paiement du solde de l'opération sont longs.

Il est donc important de mobiliser du FEDER sur les dossiers relativement importants, quitte à en regrouper plusieurs projets autour d'un seul projet.

Les projets mobilisant de très faibles montants sont à éviter. Le coût de contrôle, le coût de montage du dossier, le coût de traitement administratif, le délai de paiement sont autant de facteurs qui n'incitent pas à la mobilisation de ces fonds sur des petits projets.

¹⁷ qui ont mobilisé du FEDER en hexagone, c'est que le coût de gestion de ces contrôles tant marchés publics, qu'aide d'Etat.

Déposer une demande de fonds européens : les 5 clés de réussites

Comme indiqué supra, la réussite d'une demande de financement de fonds européens¹⁸, dépend de la communication localement établie entre l'autorité de gestion et les porteurs de projet. C'est pour cela qu'il est essentiel de **prendre contact avec la direction en charge des fonds européens au sein de l'autorité de gestion en amont du dépôt**. Certaines autorités de gestion interviennent beaucoup sur le logement social et sont très ouverts à des échanges au préalable pour orienter les bailleurs sur le dépôt de dossier.

L'éligibilité du projet demande qu'il soit :

- **Inscrit dans un des objectifs spécifiques du Programme** concerné et contribuer à l'atteinte des indicateurs de résultat et de réalisation ;
- **Réalisé sur le territoire concerné** par la demande d'aide ;
- **Répertorié parmi les bénéficiaires éligibles** listés dans l'objectif spécifique et/ou dans les appels à projets ;
- **Réalisé après** la date de dépôt du dossier.

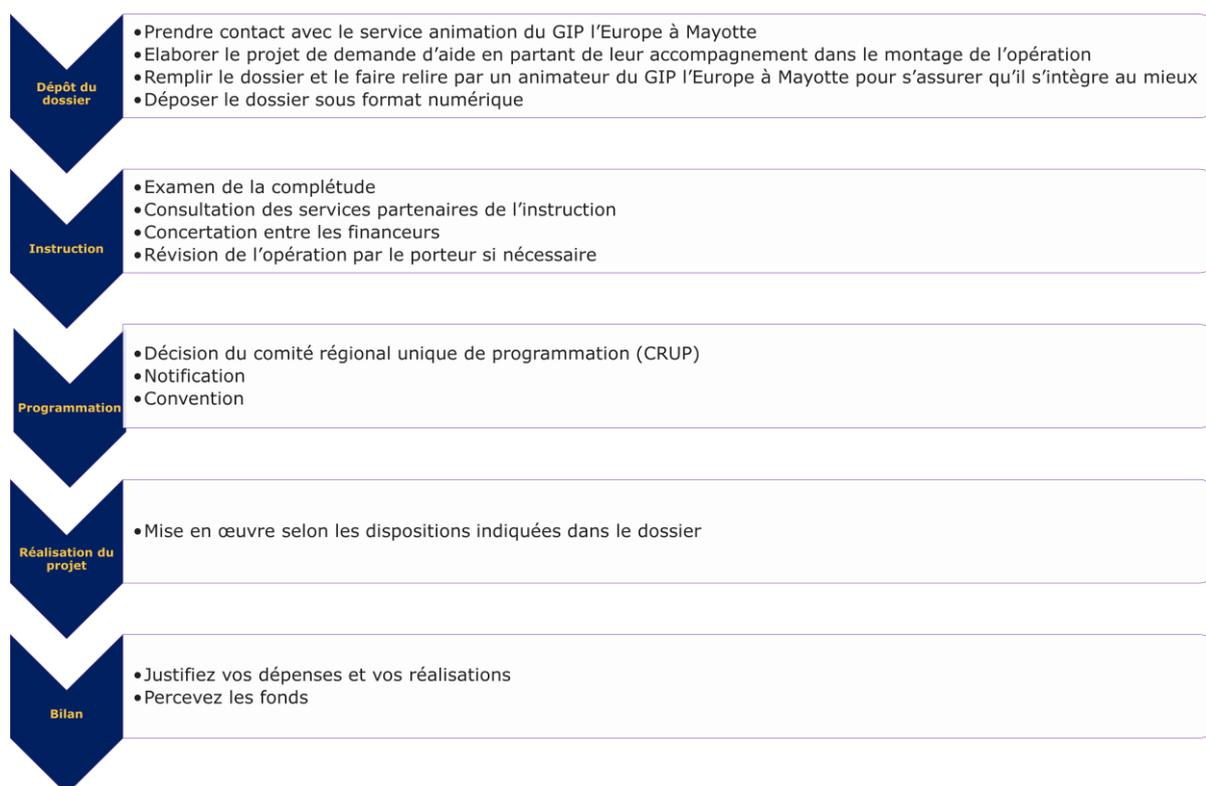
L'objectif est de limiter les échanges entre les bailleurs sociaux et l'administration en :

- Apportant une **vérification à priori** sur l'éligibilité du projet au regard du programme ;
- Prodiguant des **conseils adaptés** au besoin des autorités de gestion ;
- Informant des **obligations réglementaires** et précisant les montages juridiques et financiers dans le **respect des règles et des conditions** de liquidation des aides ;
- « Examinant avant le dépôt », le **plan de financement de l'opération**.

Les informations à remplir pour les dépôts de dossier sont :

- **L'identité du porteur** (pièces justificatives de l'entreprise (statut, extrait Kbis et de son gérant) ;
- **La nature du projet et descriptif détaillé** ;
- **Le plan de financement prévisionnel** en faisant apparaître les financements européens, financeurs publics et privés ;
- **Les justificatifs des dépenses** (devis, chiffrage certifié par un architecte ou AMO, pièces relatives à la commande publique) ;
- **Les attestations fiscales et sociales** ;
- **Les renseignements sur les indicateurs** et les principes transversaux des programmes.

¹⁸ Les éléments présentés sont sous une forme standardisée et peuvent changer selon les objectifs de l'autorités de gestion du territoire.



Processus standard de dépôt de dossier

Le dépôt de la demande :

- Le dépôt de dossier doit se faire une fois que le projet est « **le plus complet possible** » pour éviter tout aller-retour qui risque de rallonger les délais. Cela dépend aussi des process (électronique ou papier) mis en œuvre dans les territoires.
- Les projets **qui ont déjà démarré ne sont pas pris en compte** (principe européen) et ne peuvent faire l'objet d'une « demande de financement au prorata ».

En résumé il est demandé :

- Un **projet clairement défini** (description détaillée du projet, contexte, objectifs poursuivis, résultats attendus, rattachement au PO FEDER, contribution à l'atteinte des indicateurs, calendrier d'exécution, procédures administratives préalables nécessaires à la réalisation du projet).
- Le **détail de chacune des actions qui composent** le projet et de décrire les moyens mis en œuvre (matériels, humains et financiers) pour mener à bien votre projet.
- Le demandeur doit élaborer un **budget prévisionnel détaillé et équilibré**. L'ensemble des dépenses du projet fera l'objet d'une analyse par le service instructeur. Ce dernier pourra retenir tout ou partie de ces dépenses. Cette base constitue alors l'assiette éligible à partir de laquelle la participation du FEDER sera calculée.
- Le **respect du taux maximum d'intervention** du FEDER et le taux plafond de cumul d'aides publiques fixé par la réglementation des aides d'Etat avec une présentation des coûts éligibles.

Des documents complémentaires peuvent être demandés :

- Extrait de k-bis,
- Statuts de l'association,
- Attestations de régularité fiscale et sociale,
- Bilans comptables ou comptes de résultats des 3 dernières années,
- Justificatif de la maîtrise du foncier ... (toutes les pièces sont détaillées dans le formulaire de demande d'aides européennes selon votre statut juridique)

Les coûts éligibles sont constitués des investissements en actifs corporels (terrains, bâtiments, machines, équipements) et incorporels (brevets, licences, savoir-faire ou autres types de propriété intellectuelle).

Peuvent être intégrées à l'assiette éligible les dépenses d'études nécessaires à la réalisation de l'investissement.

Sont exclues les études non suivies d'investissements ainsi que les opérations ayant pour objet le financement normal d'une structure.

Sont inéligibles :

- Les dépenses de fonctionnement ;
- Les amendes, pénalités financières, frais de justice et de contentieux, exonérations de charges ;
- Les frais débiteurs, agios, et autres charges financières ;
- La TVA et autres taxes déductibles, compensées ou récupérables ainsi que les impôts ou taxes dont le lien avec l'opération ne peut être justifié.

En cas de programmation du dossier, voici les obligations :

- Justifier des dépenses et produire un bilan de toutes les réalisations l'opération¹⁹ ;
- Respecter la programmation du projet sélectionné ;
- Prévenir ou communiquer sur les éventuels écarts ;
- Respecter les obligations de publicité ;
- Informer le grand public et le public concerné par l'opération du cofinancement européen du projet ;
- Pré-financer le projet ce qui implique de disposer d'une trésorerie suffisante.

La convention peut prévoir la **production de bilans intermédiaires** permettant des versements réguliers de l'aide européenne, sur la base de justificatifs de dépenses réelles et certifiées et d'une réalisation suffisante.

Les contrôles : le fait de bénéficier d'une contribution européenne vous engage à vous soumettre à d'éventuels contrôles destinés à vérifier le bon usage des fonds publics.

¹⁹ En cas de dossier électronique, le bilan doit être déposé sur le portail e-Synergie.

En cas d'irrégularité ou de non-respect des engagements, le remboursement partiel ou total des sommes versés pourra être exigé.

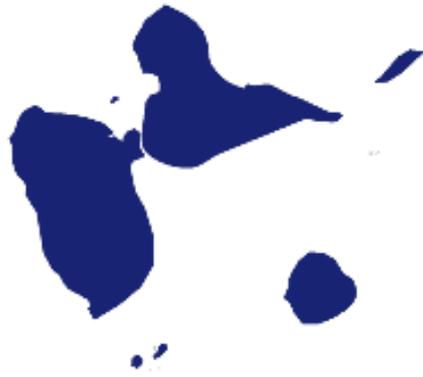
La pérennité²⁰ de l'opération est un élément important à respecter : Cela veut dire qu'elle ne doit pas avoir fait l'objet de modifications importantes dans les cinq ans à compter du paiement final de l'aide européenne au bénéficiaire.

En cas de non-respect de la règle de pérennité, les montants indûment versés doivent être recouvrés auprès du bénéficiaire au prorata de la période pour laquelle les exigences ne sont pas remplies.

²⁰ Une opération finançant une infrastructure ou un investissement productif au titre d'un programme européen est éligible si elle est pérenne.

Panorama des démarches à effectuer par RUP, décodage des PO par notre Direction des Outre-mer

Les éléments sont mis en avant à titre indicatif. Pour des renseignements détaillés, il est nécessaire de se rapprocher des autorités de gestion de chacune des RUP.



Guadeloupe

Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 – Logement social

Les actions en lien, direct ou indirect, avec le logement social dans les RUP sont réparties dans les OS : 1, 2,3,4,5. Cette fiche donne un aperçu général des objectifs spécifiques de chacun des OS.

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER en faveur de l'efficacité énergétique et de la rénovation thermique des bâtiments

Objectif stratégique : 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone...

Objectif spécifique : 2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- **Résultats attendus** : la réduction de la consommation d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des bâtiments, en veillant à la bonne intégration paysagère des constructions nouvelles, en privilégiant les solutions basées sur la nature, en mettant si possible en place le principe de pollueur-payeur, tout en suivant la réglementation en vigueur et notamment les réglementations des orientations des Plan Local d'Urbanisme (PLU) locaux ou des conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.
- **Montant des subventions et fonds** : 7 141 606 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : la population bénéficierait de 4 200 MWh d'énergie primaire consommés annuellement (dont les logements, les bâtiments publics, les entreprises, ...)
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités territoriales, établissements publics, opérateurs de la rénovation énergétique, entreprises, habitants des logements qui ont vocation à être rénovés.

Objectif spécifique : 2.2. Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergie renouvelables, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés.

- **Résultats attendus** : la réduction de la part des énergies fossiles d'importation dans le mix énergétique de la Guadeloupe, la diversification du mix énergétique régional et la production d'électricité en s'appuyant sur le potentiel de développement des énergies renouvelables.
- **Montant des subventions et fonds** : 14 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : données non communiquées
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités territoriales et leurs groupements, porteurs de projets en énergies renouvelables (entreprises, syndicats...), ensemble de la population

Objectif spécifique : 2.4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

- **Résultats attendus** : la prévention et la gestion des risques liés au climat, aux catastrophes naturelles et aux risques liés aux activités humaines (accidents technologiques), y compris la sensibilisation, la protection civile, les systèmes et infrastructures de gestion des catastrophes.
- **Montant des subventions et fonds** : 77 353 650 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 125 000 personnes bénéficieront de mesures de protection contre les catastrophes naturelles non liées à des facteurs climatiques et les risques relatifs aux activités humaines à l'horizon 2029.

Secteurs et acteurs ciblés : collectivités territoriales et leurs groupements, porteurs de projet en énergies renouvelables (entreprises, syndicats...), ensemble de la population.

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER en faveur des opérations d'aménagements, de l'assainissements, des déchets, de la gestion de l'eau, des friches, ...

Objectif stratégique : 1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC

Objectif spécifique : 1.5 - Renforcer la connectivité numérique.

- **Résultats attendus** : l'accès à un réseau haut débit à très haute capacité avec une performance équivalente à une installation de fibre optique jusqu'à la distribution au point de desserte pour les foyers et les entreprises.
- **Montant des subventions et fonds** : 5 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 4000 logements supplémentaires auront accès au très haut débit à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : usagers des services administratifs, collectivités territoriales, établissements publics, entreprises

Objectif stratégique : 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone ...

Objectif spécifique : 2.5 - Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau.

- **Résultats attendus** : l'augmentation de la part de la population bénéficiant d'un meilleur raccordement à une eau de qualité.
- **Montant des subventions et fonds** : 80 103 040 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 119 000 personnes seront raccordées à des installations améliorées d'alimentation publique en eau à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités territoriales et leurs groupements, ensemble de la population guadeloupéenne, notamment celle affectée par les problématiques afférentes à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Objectif spécifique : 2.8 - Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.

- **Résultats attendus** : le soutien aux actions en faveur de la décarbonation des transports en commun et de la hausse de leur usage par les habitants du territoire, le report modal vers les modes actifs et la limitation du nombre de voitures en centre-ville. Il s'agira aussi d'envisager le développement du covoiturage de véhicules à zéro émission de CO₂, pour répondre aux problèmes de la surutilisation du réseau routier, de l'autosolisme et de la congestion aux abords des agglomérations.
- **Montant des subventions et fonds** : 31 049 408 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 48 500 personnes seront concernées à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : usagers des services de transports dans les centres-bourgs.

Objectif stratégique : 5 - Une Europe plus proche des citoyens, par la promotion du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales

Objectif spécifique : 5.1 - Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines.

- **Résultats attendus** : la prise de mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines fonctionnelles par le développement local mené par les acteurs locaux.

- **Montant des subventions et fonds** : 38 152 890 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 372 000 personnes seront couvertes par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : l'ensemble de la population, les collectivités locales

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER dans le cadre du développement de l'offre de logements sociaux à coûts abordables.

Objectif stratégique : 1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC

Objectif spécifique : 1.2 - Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.

- **Résultats attendus** : le développement des usages et services numériques afin de soutenir le développement de projets numériques favorisant le développement local, développer les compétences numériques et favoriser le déploiement des usages numériques.
- **Montant des subventions et fonds** : 25 206 477 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 1100 entreprises bénéficieront d'un soutien à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités territoriales et leurs groupements, ensemble de la population guadeloupéenne, notamment celle affectée par les problématiques afférentes à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif spécifique : 1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.

- **Résultats attendus** : le développement commercial et internationalisation des PME, y compris les investissements productifs ; le développement des compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle, l'esprit d'entreprise et la capacité d'adaptation des entreprises au changement ; le transfert de technologies et coopération entre les entreprises et la compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale pour les régions ultrapériphériques.
- **Montant des subventions et fonds** : 102 209 488 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 651 entreprises bénéficieront d'un soutien à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : les entreprises, notamment les PME, les structures intervenant en faveur du soutien à la création ou au développement des entreprises (dont hébergement), les collectivités territoriales et les entreprises ou associations relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire.

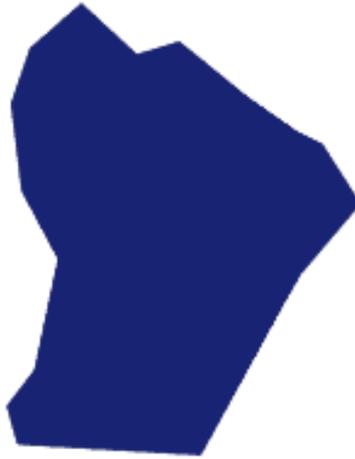
Objectif stratégique : 4 - Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

Objectif spécifique : 4.1 - Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

- **Résultats attendus** : l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises et le développement de l'ESS.
- **Montant des subventions et fonds** : 12 379 366 € (FSE+)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 2125 créateurs ou repreneurs seront accompagnés à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : acteurs de l'ESS, demandeurs d'emplois

Site ressources programmation 2021-2027 <https://www.europe-guadeloupe.fr/>

Votre interlocuteur FEDER à la Direction des Outre-mers : Brayen SOORANNA (Directeur)
Contact : outre-mers@union-habitat.org
Votre interlocuteur FEDER à l'Association Régionale des Maîtres d'Ouvrages Sociaux (ARMOS) de Guadeloupe : Véronique ROUL Contact : v.roul@armos.gp



Guyane

Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 – Logement social

Les actions en lien, direct ou indirect, avec le logement social dans les RUP sont réparties dans les OS : 1, 2,3,4,5.

Cette fiche donne un aperçu général des objectifs spécifiques de chacun des OS.

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER en faveur de l'efficacité énergétique et de la rénovation thermique des bâtiments

Objectif stratégique : 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone...

Objectif spécifique : 2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- **Montant des subventions et fonds** : 3 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 100 personnes concernées par les actions de sensibilisation et d'accompagnement cofinancées au titre du FEDER à horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : bailleurs sociaux, entreprises du BTP, professionnels de l'urbanisme, professionnels de l'aménagement

Objectif spécifique : 2.2 - Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergie renouvelables.

- **Montant des subventions et fonds** : 4 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : données non communiquées
- **Secteurs et acteurs ciblés** : toute la population guyanaise, les entreprises du territoire.

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER en faveur des opérations d'aménagements, de l'assainissements, des déchets, de la gestion de l'eau, des friches,....

Objectif stratégique : 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone ...

Objectif spécifique : 2.5 - Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau.

- **Montant des subventions et fonds :** 36 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS :** ensemble de la population, notamment la population non raccordée.
- **Secteurs et acteurs ciblés :** 19 779 personnes raccordées à des installations améliorées d'alimentation publique en eau à horizon 2029.

Objectif spécifique : 2.6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.

- **Montant des subventions et fonds :** 27 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS :** données non communiquées
- **Secteurs et acteurs ciblés :** toute la population, entreprises, collectivités...

Objectif spécifique : 2.7 - Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.

- **Montant des subventions et fonds :** 4 500 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS :** 1075 personnes auront accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées (2029).
- **Secteurs et acteurs ciblés :** population, entreprises, collectivités...

Objectif spécifique : 2.8 - Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.

- **Montant des subventions et fonds :** 24 500 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS :** 3 124 368 d'usagers des transports publics nouveaux ou modernisés par an à horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés :** toute la population guyanaise, les entreprises du territoire

Objectif stratégique : 3. Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité.

Objectif spécifique : 3.2 - Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière.

- **Montant des subventions et fonds :** 75 004 296 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS :** 3 124 368 d'usagers des transports publics nouveaux ou modernisés par an à horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés :** populations des territoires isolés, entreprises des territoires isolés, collectivités locales des territoires isolés, entreprises des communes isolées ou ayant un lien commercial direct avec ces territoires

Objectif stratégique : 4 - Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.

Objectif spécifique : 4.2 - Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce

au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne (FEDER).

- **Montant des subventions et fonds** : 60 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 112 001 personnes sont couvertes par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : populations éloignées des infrastructures d'éducation et de formation, étudiants, stagiaires et jeunes travailleurs ayant besoin d'un hébergement temporaire pour pouvoir poursuivre leur formation ou exercer leur emploi.

Objectif spécifique : 4.5 - Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité.

- **Montant des subventions et fonds** : 18 150 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 170 609 personnes sont couvertes par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : bailleurs sociaux, PME et leurs groupements, collectivités territoriales, maisons de santé pluriprofessionnelles, établissements publics de santé, sociétés civiles immobilières, sociétés d'économie mixte

Objectif stratégique : 5 - Accompagner la cohésion sociale et territoriale à travers un projet de territoire

Objectif spécifique : 5.1 - Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines.

- **Montant des subventions et fonds** : 5 331 746 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 194 220 personnes sont couvertes par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : citoyens et société civile, collectivités locales, l'administration publique, micro-porteurs de projet d'économie, acteurs du développement

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER dans le cadre du développement de l'offre de logements sociaux à coûts abordables.

Objectif stratégique : 1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC.

Objectif spécifique : 1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.

- **Montant des subventions et fonds :** 71 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS :** données non communiquées
- **Secteurs et acteurs ciblés :** TPE/PME, chambres consulaires, organisations socioprofessionnelles, groupements d'entreprises

Objectif stratégique : 4 - Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.

Objectif spécifique : 4.7- Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexible pour tous.

- **Montant des subventions et fonds :** 20 126 999 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS :** 1 833 personnes à horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés :** demandeurs d'emploi, inactifs, formateurs et intervenants des organismes de formation, jeunes de 18 à 25 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle

Objectif spécifique : 4.11 - Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

- **Montant des subventions et fonds :** 20 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS :** 7 655 personnes sans emploi à horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés :** demandeurs d'emploi de longue durée, femmes, jeunes, personnes handicapées ou souffrant d'une affection de longue durée, personnes inactives, personnes en insertion, bénéficiaires de minimas sociaux

Objectif spécifique : 4.12 - Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants.

- **Montant des subventions et fonds :** 21 000 000 € (FSE+)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS :** 8 413 participants à horizons 2029,
- **Secteurs et acteurs ciblés :** familles et enfants, personnes en situation de précarité, personnes exposées à la pauvreté, à l'exclusion, aux discriminations, personnes dépendantes, les personnes sans logement

Site ressources programmation 2021-2027 <https://europe-guyane.fr/#>

Votre interlocuteur FEDER à la Direction des Outre-mer : Brayen SOORANNA (Directeur)
Contact : outre-mers@union-habitat.org

Votre interlocuteur FEDER à l'Association Régionale des Maîtres d'Ouvrages Sociaux (ARMOS) de Guyane : Malick HO A SIM **Contact :** malick.hoasim@armosguyane.com



Martinique

Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 – Logement social

Les actions en lien, direct ou indirect, avec le logement social dans les RUP sont réparties dans les OS : 1, 2,3,4,5.

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER en faveur de l'efficacité énergétique et de la rénovation thermique des bâtiments

Objectif stratégique : 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone ...

Objectif spécifique : 2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- **Résultats attendus** : diminuer les consommations énergétiques des PME, des logements, des bâtiments et des infrastructures publiques et des équipements privés et publics et de réduire de la facture énergétique des ménages et des collectivités tout en mobilisation et impliquant l'ensemble des acteurs par la communication, la sensibilisation, l'information.
- **Montant des subventions et fonds** : 23 783 105 € (FEDER) dont 9 020 739 € pour la rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logements existant.
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : **40 000** logements bénéficieront d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : bailleurs sociaux, bénéficiaires individuels (logement privé individuel), copropriétés, collectivités, TPE/PME

Objectif spécifique : 2.2 - Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergies renouvelables, y compris les critères de durabilité.

- **Résultats attendus** : accompagner des projets d'exploitation d'énergies renouvelables et en particulier celles à caractère « stable », afin de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et encourager le développement l'autoconsommation d'énergies renouvelables.
- **Montant des subventions et fonds** : 16 267 943 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : données non communiquées
- **Secteurs et acteurs ciblés** : bénéficiaires individuels (logement privé individuel), copropriétés, collectivités locales, TPE/PME, ETI

Objectif spécifique : 2.3 - Développer des systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents - hors du RTE-E.

- **Résultats attendus** : développer les réseaux intelligents, le stockage, la transformation des énergies et le pilotage de la demande des systèmes de stockage centralisés ou mutualisés raccordés au réseau, la stabilisation du système électrique.
- **Montant des subventions et fonds** : 6 698 565 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : données non communiquées
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités, entreprises, établissements publics

Objectif spécifique : 2.4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

- **Résultats attendus** : mettre en place les actions permettant de protéger le territoire et les populations vis-à-vis de ces risques.
- **Montant des subventions et fonds** : 47 846 891 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 36 879 personnes bénéficieront de mesures de protection contre les inondations.

- **Secteurs et acteurs ciblés** : les structures compétentes en matière de planification, d'aménagement, de développement local et d'animation territoriale ainsi que les propriétaires et/ou gestionnaires des ouvrages et biens supports des activités à relocaliser.

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER en faveur des opérations d'aménagements, de l'assainissements, des déchets, de la gestion de l'eau, des friches....

Objectif stratégique : 1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC.

Objectif spécifique : 1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.

- **Résultats attendus** : asseoir une production autour d'entreprises solides financièrement et suffisamment flexibles pour faire face aux mutations soudaines, anticipées ou non. Les entreprises doivent être mieux structurées pour servir le territoire.
- **Montant des subventions et fonds** : 114 095 339 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 30 000 entreprises bénéficieront d'un soutien à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : entreprises, chambres consulaires, organisations socioprofessionnelles, entreprises, collectivités territoriales, pôles de compétitivité

Objectif stratégique : 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone ...

Objectif spécifique : 2.5 - Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau.

- **Résultats attendus** : développer les capacités techniques et financières pour développer un réseau de distribution d'eau potable correspondant aux besoins ; diversifier l'origine des ressources (eaux pluviales, eaux souterraines...) ; développer les interconnexions de réseaux et de stockage ; réhabiliter les réseaux d'eau et d'assainissement.
- **Montant des subventions et fonds** : 25 837 320 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 87 262 personnes raccordées à des installations améliorées d'alimentation publique en eau et 187 518 personnes raccordée au moins à des installations publiques de traitement secondaire des eaux résiduaires (à l'horizon 2029).
- **Secteurs et acteurs ciblés** : établissements publics, entreprises

Objectif spécifique : 2.8 - Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.

- **Résultats attendus** : soutenir le développement la diversification et la modernisation de l'offre de transport.
- **Montant des subventions et fonds** : 29 186 604 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 1 500 000 d'usagers des transports publics nouveaux ou modernisés à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités, régies, syndicats, entreprises

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER dans le cadre du développement de l'offre de logements sociaux à coûts abordables.

Objectif stratégique : 1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC.

Objectif spécifique : 1.2. Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.

- • **Résultats attendus** : accélérer et densifier l'accompagnement des entreprises ; soutenir l'innovation autour de la transformation numérique ; développer les outils numériques pour accompagner la transition vers une économie circulaire...
- • **Montant des subventions et fonds** : 25 097 295 € (FEDER)
- • **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 15 000 utilisateurs de produits, services ou applications numériques, nouveaux et réaménagés
- • **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités territoriales, l'Etat, établissements publics, chambres consulaires, entreprises, associations...

Objectif stratégique : 4 - Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

Objectif spécifique : 4.1 - Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes...pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail.

- **Résultats attendus** : l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus éloignés de l'emploi la création d'emplois et d'activité en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).
- **Montant des subventions et fonds** : 22 964 432 € (FSE +)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 2159 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée à l'horizon 2029
- **Secteurs et acteurs ciblés** : demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 6 mois au Pôle emploi, jeunes inactifs, structures de l'ESS

Objectif spécifique : 4.3 - Favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.

- **Résultats attendus** : soutenir les populations les plus précaires dans leurs parcours de vie.
- **Montant des subventions et fonds** : 9 569 378 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 1 560 personnes (chaque année) utiliseront des logements sociaux à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : groupes marginalisés, minorités, personnes en situation de handicap, personnes vieillissantes

Objectif spécifique : 4.8 - Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

- **Résultats attendus** : l'insertion socio-économique des personnes défavorisées en développant des parcours d'insertion dans l'emploi.
- **Montant des subventions et fonds** : 25 272 192 € (FSE +)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 3 500 personnes à l'horizon 2029.

- **Secteurs et acteurs ciblés** : bénéficiaires du RSA, personnes en situation de pauvreté (dont les personnes confrontées à des problèmes de logement), familles monoparentales, jeunes très désocialisés cumulant des handicaps sociaux, éducatifs et comportementaux

Objectif spécifique : 4.11 - Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne.

- **Résultats attendus** : lutter contre les déserts médicaux et favoriser l'offre de soins vers les plus précaires.
- **Montant des subventions et fonds** : 2 850 000 € (FSE+)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 3 500 personnes à l'horizon 2029
- **Secteurs et acteurs ciblés** : bénéficiaires de minimas sociaux, enfants relevant de l'ASE et MNA, victimes de violences

Objectif stratégique : 5 - Une Europe plus proche des citoyens, par la promotion du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales.

Objectif spécifique : 5.1 - Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines.

- **Résultats attendus** : assurer l'attractivité des villes et des centres-bourgs et assurer la réhabilitation et la préservation du patrimoine.
- **Montant des subventions et fonds** : 10 551 844 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 376 480 personnes à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités, EPCI, établissements publics, porteurs privés

Site ressources 21-27

<http://www.europe-martinique.com/leurope-sengage-en-martinique/programmes-europeens/feder/>

Votre interlocuteur FEDER à la Direction des Outre-mer : Brayen SOORANNA (Directeur)
Contact : outre-mers@union-habitat.org



Mayotte

Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 – Logement social

Les actions en lien, direct ou indirect, avec le logement social dans les RUP sont réparties dans les OS : 1, 2,3,4,5.

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER en faveur de l'efficacité énergétique et de la rénovation thermique des bâtiments

Objectif stratégique : 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone ...

Objectif spécifique : 2.2 -Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergie renouvelables, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés.

- **Résultats attendus** : le développement des capacités de production et de distribution d'énergie solaire, à destination de l'autoconsommation pour les particuliers, les collectivités, les établissements scolaires, les bailleurs sociaux, les entreprises et augmenter la part des ENR dans le mix énergétique.
- **Montant des subventions et fonds** : 5 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : données non communiquées
- **Secteurs et acteurs ciblés** : associations, entreprises, collectivités locales, services de l'Etat, établissements publics, sociétés d'économie mixte, sociétés locales d'énergies

Objectif spécifique : 2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

- **Résultats attendus** : le développement de stratégies, d'investissements et d'équipements de prévention et de protection - face aux risques connus et émergents d'inondation ainsi que l'apparition d'un volcan sous-marin au large de Mayotte (avec des risques sismiques et de submersions), notamment à l'échelle des intercommunalités et des communes, via des plans communaux de sauvegarde, des GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), ou dans le cadre de démarches locales intégrées.
- **Montant des subventions et fonds** : 3 125 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 12 500 personnes bénéficieront de mesures de protection contre les inondations et 350 000 personnes bénéficieront de mesures de protection contre les catastrophes naturelles non liées à des facteurs climatiques et les risques relatifs aux activités humaines à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : associations, collectivités locales et leurs groupements, services de l'État, sociétés d'économie mixtes et établissements publics

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER en faveur des opérations d'aménagements, de l'assainissements, des déchets, de la gestion de l'eau, des friches....

Objectif stratégique : 1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC.

Objectif spécifique : 1.5 - Renforcer la connectivité numérique.

- **Résultats attendus** : la finalisation du déploiement du Haut Débit sur le territoire, dans les zones qui nécessitent une intervention publique et déploiement du fibrage public afin de finaliser la couverture intégrale du territoire en THD (en compensant les éventuelles carences des initiatives privées)
- **Montant des subventions et fonds** : 10 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 8190 logements abonnés au haut débit par un réseau à très haute capacité à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : population, Conseil Départemental, opérateurs de réseau

Objectif stratégique : 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone ...

Objectif spécifique : 2.5 - Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau

- **Résultats attendus** : le renforcement de l'accès à l'eau potable pour mettre fin aux coupures régulières depuis 2017, ainsi que amélioration de la maîtrise de la consommation afin de préserver la ressource.
- **Montant des subventions et fonds** : 77 500 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 250 000 personnes seront raccordées à des installations améliorées d'alimentation publique en eau
- **Secteurs et acteurs ciblés** : syndicat mixte d'eau et d'assainissement de Mayotte (SMEAM), collectivités locales, établissements publics, entreprises, services de l'Etat

Objectif spécifique : 2.6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

- **Résultats attendus** : l'augmentation des quantités de déchets collectés et/ou recyclés.
- **Montant des subventions et fonds** : 8 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : données non communiquées
- **Secteurs et acteurs ciblés** : syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte, collectivités, services de l'État, établissements publics, entreprises, et notamment délégataires de service public, associations

Objectif spécifique : 2.8 - Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.

- **Résultats attendus** : le développement des infrastructures TCSP, voies de mobilités douces, aires de covoiturage, de recharge, gares multimodales, lignes maritimes passagers ainsi que les plateformes multimodales, outils de gestion de données permettant le calcul d'itinéraires tous modes, la diffusion d'information voyageurs et information billettique.
- **Montant des subventions et fonds** : 37 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 1 000 000 usagers des transports publics nouveaux ou modernisés à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités locales, autorités organisatrices des transports, entreprises, notamment délégataires de service public, associations

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER dans le cadre du développement de l'offre de logements sociaux à coûts abordables.

Objectif stratégique : 1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC.

Objectif spécifique : 1.2 - Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.

- **Résultats attendus** : l'accroissement des utilisateurs des services et applications numériques développés par les acteurs publics ; Le développement de la e-administration ; L'amélioration de l'accessibilité des services au public ; L'amélioration de la qualité du service public rendu par les administrations, aux citoyens comme aux entreprises ou à ses agents.
- **Montant des subventions et fonds** : 6 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 30 000 utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités territoriales, Services déconcentrés de l'État, établissements publics de santé, médico-sociaux, d'enseignement, établissements scolaires, groupements d'intérêt public, PME, associations

Objectif spécifique : 1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.

- **Résultats attendus** : le renforcement de la compétitivité des entreprises Mahoraises.
- **Montant des subventions et fonds** : 6 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 298 entreprises bénéficieront d'un soutien à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : établissements publics (EPIC, EPST...) dont l'EPFAM, entreprises (PME en particulier), sociétés coopératives, porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise ...

Objectif stratégique : 4 - Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.

Objectif spécifique : 4.2 - Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne.

- **Résultats attendus** : faire de Mayotte un territoire plus inclusif, via ses infrastructures et ses services, améliorer l'accès à la formation, au logement social et aux soins.
- **Montant des subventions et fonds** : 12 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 1 000 utilisateurs des installations nouvelles ou modernisées pour l'enseignement.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités locales et leurs groupements, Groupements d'intérêt public, établissements d'enseignement et de formation professionnelle, établissements publics, Régiment du service militaire adapté, entreprises

Objectif spécifique : 4.3 - Favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.

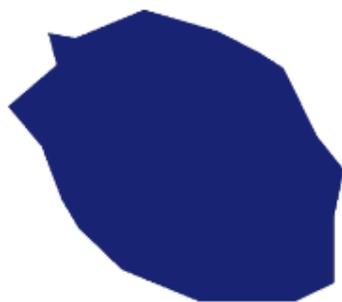
- **Résultats attendus** : la réponse à deux besoins urgents : le logement (création et amélioration du logement social : raccordement aux réseaux, etc.) et l'inclusion sociale des

personnes fragilisées, et notamment les personnes âgées ou encore les communautés marginalisées (femmes isolées, personnes aux faibles ressources...)

- **Montant des subventions et fonds** : 20 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 20 000 personnes sont concernées par des projets dans le cadre d'actions intégrées en faveur de l'inclusion socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : bailleurs sociaux, services de l'État, entreprises, associations, centres communautaires ou communaux d'action sociale, établissements sociaux, établissements publics

Site ressources programmation 2021-2027 <https://www.europe-a-mayotte.fr/les-fonds-europeens>

Votre interlocuteur FEDER à la Direction des Outre-mer : Brayen SOORANNA (Directeur)
Contact : outre-mers@union-habitat.org



La Réunion

Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 – Logement social

Les actions en lien, direct ou indirect, avec le logement social dans les RUP sont réparties dans les OS : 1, 2,3,4,5.

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER en faveur de l'efficacité énergétique et de la rénovation thermique des bâtiments

Objectif stratégique : 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone ...

Objectif spécifique : 2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- **Résultats attendus** : l'amélioration de l'efficacité énergétique via une augmentation de la part des bâtiments et logements à faible consommation d'énergie primaire et une amélioration de la consommation énergétique de l'éclairage public.
- **Montant des subventions et fonds** : 67 500 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 2 079 logements prévus à horizon 2029
- **Secteurs et acteurs ciblés** : bailleurs sociaux, entreprises (en particulier TPE et PME), SEM et SPL, ménages à faibles revenus.

Objectif spécifique : 2.2 - Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergie renouvelables, y compris les critères de durabilité.

- **Résultats attendus** : la croissance de la production d'énergie électrique issue des énergies renouvelables, la concentration du programme sur le développement des capacités de production d'ENR aux moyens de technologies matures principalement à destination de l'autoconsommation et l'augmentation de la part d'ENR dans le mix énergétique réunionnais.
- **Montant des subventions et fonds** : 33 500 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : données non communiquées
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités locales, entreprises publiques, SEM et SPL

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER en faveur des opérations d'aménagements, de l'assainissements, des déchets, de la gestion de l'eau, des friches....

Objectif stratégique : 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone ...

Objectif spécifique : 2.5 - Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau.

- **Résultats attendus** : l'augmentation de la part de la population bénéficiant d'une eau de meilleure qualité pour sa consommation, une meilleure préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau et une amélioration de la qualité des eaux rejetées.
- **Montant des subventions et fonds** : 106 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 6 940 personnes prévues pour 2024.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités locales, sociétés publiques locales, Sociétés d'économie mixte et régies publiques, établissements publics (Office de l'eau, ...), associations

Objectif spécifique : 2.6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.

- **Résultats attendus** : l'amélioration du taux de valorisation et de traitement des déchets.
- **Montant des subventions et fonds** : 18 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : données non communiquées
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités locales, sociétés publiques locales, Sociétés d'économie mixte et régies publiques, établissements publics (Office de l'eau, ...), associations

Objectif spécifique : 2.8 - Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.

- **Résultats attendus** : la décarbonation progressive des modes de déplacement individuels à La Réunion, alors que les transports représentent 70% de la consommation d'énergie finale.
- **Montant des subventions et fonds** : 157 000 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 56 092 personnes couvertes par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré, à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale mixtes ayant compétence en matière de transports, associations, entreprises.

Objectif stratégique : 3 - Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité.

Objectif spécifique 3.2 - Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière.

- **Résultats attendus** : la mise en place d'infrastructures de transports adaptées à l'évolution des normes au regard du développement du trafic de passagers et de marchandises.
- **Montant des subventions et fonds** : 38 400 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 2 600 000 passagers bénéficiant des aménagements réalisés à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : société aéroportuaire, grand port maritime, syndicat mixte de Pierrefonds.

Objectif stratégique : 4 - Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.

Objectif spécifique 4.5 - Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé...et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité.

- **Résultats attendus** : mettre en place de nouvelles infrastructures de santé et à améliorer les infrastructures existantes, en passant d'un modèle centré sur l'hôpital à davantage de soins de santé ambulatoires, primaires et de proximité.
- **Montant des subventions et fonds** : 30 500 001 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 8221 personnes à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : établissements accueillant des personnes porteuses de handicap, Centre Hospitaliers Universitaires

Objectif spécifique 4.6 - Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, ...

- **Résultats attendus** : le raccrochage et la mise en place d'un parcours d'insertion.
- **Montant des subventions et fonds** : 21 128 000 € (FSE+)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 6 800 personnes à l'horizon 2029
- **Secteurs et acteurs ciblés** : jeunes de 16 à 30 ans ni en emploi/ni en formation, collectivités régionales, organismes de formation

Objectif stratégique : 5 - Une Europe plus proche des citoyens, par la promotion du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales.

Objectif spécifique 5.1 : encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines.

- **Résultats attendus** : l'amélioration des espaces publics et le développement des services de proximité en centre-ville
- **Montant des subventions et fonds** : 26 493 163 € (FEDER) d'Investissements Territoriaux Intégrés (Quartiers urbains)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 28 318 personnes couvertes par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré. (à l'horizon 2029)
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités territoriales, associations, entreprises...

Objectif spécifique 5.2 : encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines.

- **Résultats attendus** : le soutien aux opérations de développement des services publics de proximité sans génération de revenus (à l'image des ITI ciblant la dimension urbaine).
- **Montant des subventions et fonds** : 26 493 163 € (FEDER) d'Investissements Territoriaux Intégrés (Quartiers urbains)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 384 000 personnes couvertes par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré. (à l'horizon 2029)
- **Secteurs et acteurs ciblés** : collectivités territoriales, associations, entreprises...

Les OS traitant de la mobilisation des crédits européens au titre du FEDER dans le cadre du développement de l'offre de logements sociaux à coûts abordables.

Objectif stratégique : 1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC.

Objectif spécifique 1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.

- **Résultats attendus** : l'amélioration de la compétitivité du tissu entrepreneurial du territoire et en particulier des TPE/PME.
- **Montant des subventions et fonds** : 263 490 000 € (FEDER)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 12 823 personnes couvertes par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré à l'horizon 2029.
- **Secteurs et acteurs ciblés** : entreprises, collectivités locales, chambres consulaires, EPIC

Objectif stratégique : 4 - Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.

Objectif spécifique 4.7 - Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexible pour tous.

- **Résultats attendus** : le soutien des formations correspondant à des besoins prioritaires du territoire sans méconnaître la nécessité de maintenir une offre de base dans les qualifications tels que le BTP dans des filières qualifiantes.
- **Montant des subventions et fonds** : 119 344 974 € (FSE +)
- **Bénéficiaires des mesures de l'OS** : 17 000 personnes à l'horizon 2029
- **Secteurs et acteurs ciblés** : les personnes inactives ou au chômage.

Site ressources programmation 2021-2027

http://www.reunioneurope.org/UE_POE-2021-2027.asp

Votre interlocuteur FEDER à la Direction des Outre-mer : Brayen SOORANNA (Directeur)

Contact : outre-mers@union-habitat.org

Votre interlocuteur à l'Association Régionale des Maîtres d'Ouvrages Sociaux et aménageurs - Océan Indien : Denis CHIDAINE, Délégué de l'ARMOS OI

Contact : denis.chidaine@armos-oi.fr

Pour un logement social durable et inclusif en France avec d'autres sources de financements européens

Articulation subventions FEDER régionales avec l'offre de prêts règlementés CDC et l'offre de prêts LT à taux fixes intermédiée sur ressources BEI et CEB.

L'Union Sociale pour l'Habitat, la Banque des Territoires, la **Banque Européenne d'Investissement** (BEI) de l'Union européenne et la **Banque de Développement du Conseil de l'Europe** (CEB) ont établi un partenariat visant à faciliter l'accès des organismes Hlm aux instruments financiers européens et aux ressources européennes pour les investissements de long terme dans le logement social en France.

Cette Alliance a scellé un dispositif d'intermédiation autour de la Banque des Territoires qui a pour vocation d'assurer aux organismes d'HLM un accès local intermédié à ces financements sur ressources européennes, un égal accès à ces prêts de long terme à taux fixes complémentaires aux prêts règlementés CDC-BdT, et aux garanties publiques de l'Union européenne mobilisables au titre du programme de relance « InvestEU » en tant qu' « infrastructure sociale stratégique » pour l'Union européenne.

L'Alliance vous permet de mieux accéder localement à la ressource **BEI** de l'Union européenne, en vue de financer vos opérations de réhabilitation thermique répondant aux critères de l'éco-prêt, mais également d'assurer votre capacité globale d'investissement, y compris en construction neuve (prêt booster construction et rénovation).

Par ailleurs, grâce au partenariat avec la **CEB** du Conseil de l'Europe, toujours au moyen de prêts bilatéraux, l'Alliance vous permet également de mobiliser la ressource CEB complémentaire pour les investissements ayant un fort impact social (logements-foyers, résidences sociales, logements adaptés et accompagnés ...).

Cohésion - Climat - Droits sociaux

Quand l'Europe investit dans le logement social de votre Région - France

- 436 millions euros FEDER 21-27
- +
• 2 milliards de prêts intermédiés LT tx fixes / ressources européennes BEI-CEB via BdT : notre #Alliancelogementsocial
- +
• Garantie européenne gratuite infrastructure sociale #InvestUE



InvestEUHLM = #UEcohesion2127 + Alliance USH BdT BEI CEB + #InvestEU

Une complémentarité **BEI-CEB** exemplaire entre les investissements ciblés qui permet de couvrir un large spectre d'investissements de long terme, allant de la construction de logements sociaux et intermédiaires à la désormais nécessaire massification de leur rénovation thermique et au développement de logements adaptés et autres pensions de famille dans une logique de logement d'abord. Une alliance européenne pour un logement social durable et inclusif, pour une mise en œuvre effective du principe 19 du Socle européen des droits sociaux et de l'article 16 TFUE au SIEG-HLM.



Une Europe plus proche de ses citoyens et de ses territoires

Naissance d'une alliance pour un logement social durable et inclusif en France.

Les HLM acteurs de la relance • Grande Arche • 15 septembre 2020

Christos Giakoumopoulos, Directeur Général des Droits de l'Homme et de l'état de Droit du Conseil de l'Europe a déclaré : « *L'Alliance européenne pour un logement social durable et inclusif est un excellent exemple de la manière dont la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, en s'associant avec d'autres acteurs, poursuit l'objectif de progrès social prévu par le Statut du Conseil de l'Europe et les objectifs du droit international des droits de l'homme.* »

« *Cette alliance européenne pour un logement social durable et inclusif que nous avons porté dans le cadre du pacte d'investissement, doit contribuer à nous permettre de faire face à ce nouveau défi du logement abordable post-Covid, en France et en Europe* » a déclaré **Emmanuelle Cosse, Présidente de l'Union Sociale pour l'habitat.** « *L'Union européenne*

et le Conseil de l'Europe sont désormais à nos côtés pour accomplir nos missions d'intérêt général en pleine mutation et faciliter l'accès des organismes Hlm aux ressources européennes et financements de long terme en complément des fonds gratuits de la politique de cohésion 2021-2027. »

Marianne Laurent, Directrice des Prêts de la Banque des Territoires, « *La Banque des Territoires, prêteur de référence du logement social en France, collabore depuis plusieurs années avec la Banque européenne d'investissement et la Banque de Développement du Conseil de l'Europe. Ce partenariat matérialise sa volonté d'offrir, en complément de sa ressource propre, un accès simple, ouvert à tous et équitable aux financements européens afin de répondre aux objectifs ambitieux du secteur pour relancer l'activité de construction et de rénovation énergétique ».*

« *La BEI, Banque du Climat de l'Union Européenne, accompagne depuis plusieurs années la Banque des Territoires dans le cadre de sa mission de financement des opérateurs de logement social, notamment pour la rénovation thermique » a déclaré **Ambroise Fayolle, Vice-Président de la BEI**. « Ce partenariat signe la volonté de nos quatre institutions de conjuguer leurs compétences pour en maximiser l'impact sur une offre de logement abordable et durable. »*

« *Cette Alliance souligne la complémentarité de nos quatre institutions et leur volonté de soutenir durablement une offre de logement cohérente, en particulier pour les populations les plus vulnérables » a déclaré **Tomáš Boček, Vice-Gouverneur de la CEB**. « Depuis 65 ans, la CEB – la Banque de développement social pour l'Europe – met à contribution son expertise pour renforcer la cohésion sociale, avec ses nombreux partenaires et notamment le Groupe Caisse des Dépôts et la Banque des Territoires. »*

Les financements mobilisés contribuent ainsi à la lutte contre le changement climatique, à l'inclusion sociale au moyen de logements adaptés et au soutien des populations fragiles.

L'accord opérationnel 2021 a été signé le 3 février 2021. A ce jour, **1,95 milliards** de prêts LT à taux fixes de la BEI de l'UE et de la CEB du Conseil de l'Europe viennent compléter les prêts règlementés de la CDC de façon à réduire la mobilisation de vos fonds propres dans vos projets de construction et de massification de la rénovation de vos logements sociaux et de développement de votre offre de logements adaptés face à la crise du logement abordable.

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif et de sa rapide consommation, une seconde vague a en effet été négociée en janvier 2022 entre les membres de l'Alliance logement social. Elle concerne une nouvelle enveloppe **d'1 milliard d'euros** de la BEI pour la massification de la rénovation thermique HLM en France et de **300 millions d'euros** de la CEB pour le développement du logement adapté pour les communautés marginalisées.

Un dispositif d'instruments financiers adaptés pouvant être couplé en cas de besoin à la garantie européenne du programme InvestEU et à une subvention-fonds gratuits du FEDER au niveau de votre région (PO).

A suivre sur les réseaux sociaux, vos associations régionales et votre Banque des Territoires.

Notre #AllianceLogementSocial en 2023

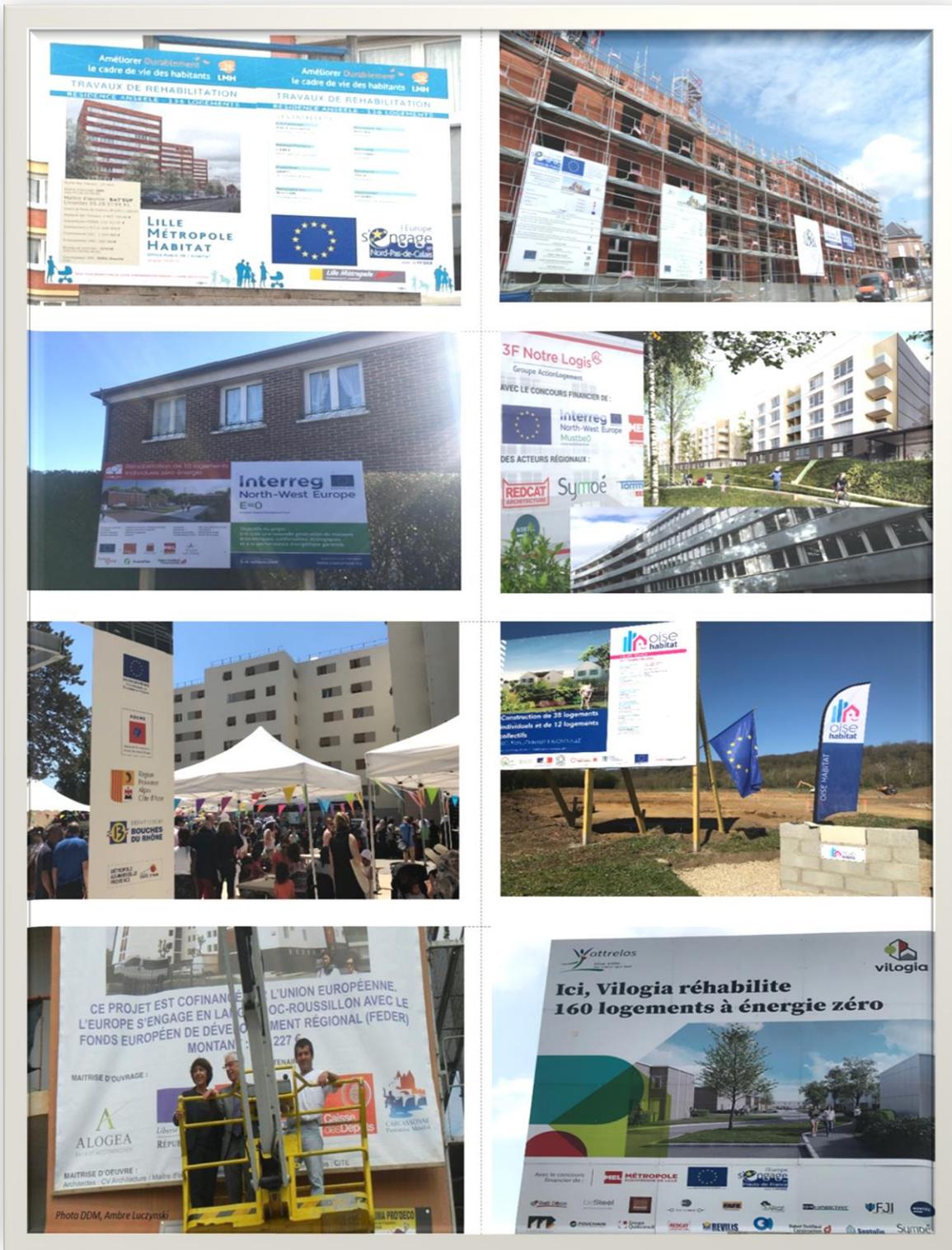
FEDER 21-27 + Prêts LT taux fixes + Garantie UE



A vos projets !

Partagez vos projets co-financés par l'Europe en les postant sur les réseaux sociaux avec les hashtag suivants :

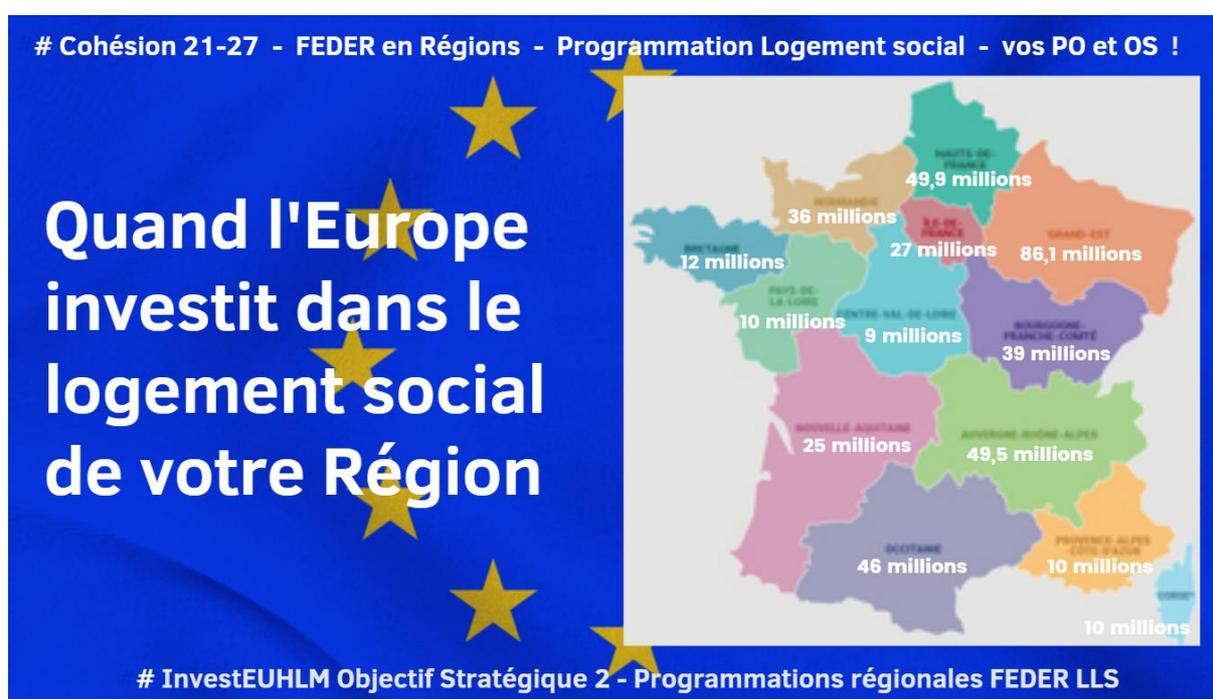
#MonProjetInvestEUHlm - #CohesionPolicy - #EUFunds - #ClimateAction



Road Trip PO Régions Métropole 21-27

Quand l'Europe investit dans le logement social de votre Région

Partagez la présentation de notre Road Trip de vos PO 21-27 postée sur nos réseaux sociaux.



#InvestEUHlm

https://twitter.com/USH_Bruxelles

<https://twitter.com/LaurentGhekiere/status/1643915742721585152>

Team Europe de l'Union sociale pour l'habitat



3 personnes à votre disposition à l'Union sociale pour l'habitat Bruxelles, au « **Housing Europe Centre** » à deux pas du Parlement européen, locaux partagés avec notre fédération européenne du logement social, Housing Europe.

<https://union-habitat-bruxelles.eu/>
https://twitter.com/USH_Bruxelles

Laurent Ghekiere – Directeur

Votre porte-parole auprès des institutions européennes

Directeur Affaires européennes et relations internationales
Représentant de l'Union sociale pour l'habitat auprès de l'Union Européenne
Président-fondateur de l'Observatoire Européen du Logement social de Housing Europe
Expert auprès du Comité des Régions (Agenda logement), du Comité Economique et Social Européen (Logement abordable, Green Deal et Vague de rénovation thermique, Nouveau Bauhaus Européen) et du Parlement Européen (expert intergroupe parlementaire SIEG), coordinateur de l'Alliance européenne pour un logement social durable et inclusif (CDC, Banque Européenne d'Investissement, Banque de Développement du Conseil de l'Europe).

laurent.ghekiere@union-habitat.org

Carine Puyol – Responsable de missions - InvestEUHlm

Votre interlocutrice financements et programmes européens InvestEUHlm

Cohésion - RelanceEU – FR – InvestEU – team InvestEUHlm
Energie – performance énergétique
Construction, économie circulaire
Vague de rénovation 100 Quartiers-Phares initiative européenne logement abordable
Taxonomie – reporting financier
Nouveau Bauhaus Européen
Animation du team bailleurs sociaux InvestEUHLM

carine.puyol@union-habitat.org

Virginie Toussain – Juriste en droit de l'UE

Votre conseil juridique Marché intérieur, Concurrence, Aides d'Etat, Socle européen des droits sociaux, Semestre européen, Airbnb

Aides d'Etat – Compensations de service public - compétences HLM – SIEGHLM
Marchés publics – coopération public-public - SAC
TVA – taux réduits logements fournis dans le cadre d'une politique sociale
Semestre européen – gouvernance économique – surveillance des marchés du logement – recommandations pays
Socle Européen des Droits sociaux – principe 19 – Logement et aide aux sans-abris
Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme
Airbnb – arrêt CJUE, Directive e-commerce

virginie.toussain@union-habitat.org

Politique de cohésion 21-27 et InvestEU : Un grand pas vers un agenda européen pour le logement !

« A vos projets exemplaires d'investissement de long terme dans vos Régions, vos territoires, à proximité de leurs citoyens, de vos habitants, projets désormais pleinement soutenus par l'Europe... » par la Commission von der Leyen et sa politique de cohésion mais également par le Parlement européen, le Comité économique et social européen et le Comité des Régions et leurs rapports et intergroupes.

Vers un réel « **agenda européen pour le logement** » !

Un agenda européen pour le logement qu'il reste à bâtir ensemble, à l'appui de vos projets d'investissements et de votre contribution à la cohésion de l'Union européenne 21-27, à sa relance, à sa lutte pour le Climat et à son Socle de Droits sociaux dont « l'accès à un logement social et à une aide au logement de qualité » pour tous les européens qui en ont besoin.

Rejoignez notre team **InvestEUHlm** en vous y inscrivant auprès de carine.puyol@union-habitat.org

Les Unions et Association Régionales Hlm : acteurs clés pour les organismes Hlm

Les Unions et Associations régionales Hlm, qui représentent le mouvement sur les territoires, jouent un rôle clé dans la politique des fonds structurels, que ce soit dans son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation. Elles identifient les besoins sur les territoires, élaborent les propositions et les demandes de financements auprès des autorités régionales, souvent elles accompagnent les organismes Hlm dans leur projet, assurent un suivi des consommations et identifient leurs problèmes éventuels.

Place de la politique de cohésion 2021-2027 dans le dispositif InvestEUHlm

#InvestEUHLM volet FEDER 21-27 = des fonds gratuits mobilisables en Région sous la forme de subventions en complément de prêts LT à taux fixes de notre alliance logement social USH-CDC-BEI-CEB, prêts intermédiés par la Banque des Territoires sur ressources BEI et CEB, et des garanties de l'Union européenne pour les investissements en « infrastructures sociales stratégiques » dont le logement social (InvestEU).

Keep in touch !

Internet - Réseaux sociaux du Team Europe Veille, suivi, communication de vos projets

Blog Europe de l'USH - Bruxelles

<https://union-habitat-bruxelles.eu/>

USH Bruxelles et son team Europe dans les réseaux sociaux

https://twitter.com/USH_Bruxelles

<https://twitter.com/LaurentGhekiere>

<https://www.linkedin.com/in/laurent-ghekiere-14a8a414/>

<https://twitter.com/virgtoussain>

#InvestEUHLM :

Suivez et communiquez sur l'Europe investit dans le logement social

	Hashtag	Comptes Twitter A suivre
#InvestEUHLM	Retrouver notre action à Bruxelles et notre veille permanente sur les financements UE logement social. Poster votre communication sur vos projets de logement social cofinancés UE	@USH_Bruxelles @LaurentGhekiere @Virgtoussain
Thèmes	Hashtag	Comptes Twitter de référence
Cohésion 2021-2027 Interreg Horizon Europe	#Cohesion #Cohesionpolicy #CohesionOpenData #CohesionAlliance #SocialCohesion #SocialInclusion #OutermostRegions #fondseuropeens #EUFunds #EURegionalFunds #ERDF #Regiostars #ESIFOpenData #CHARM_Interreg #HorizonEU #H2020 #H2020EE	@ElisaFerreiraEC @EUinMyRegion @UEenRegion @RegioEvaluation @ANCTerritoires @INTERREG_NWE

France Relance	#NextGenerationEU #NextGenEU #MarkeltReal #StrongerTogether #FranceRelance	@EU_Commission @UEFrance @DecodeursUE @AdinaRevol
React-EU	#ReactEU	@eu_commission
InvestEU Infrastructures sociales	#InvestEU	@PaoloGentiloni
Alliance européenne pour un logement social durable et inclusif USH – CDC – BEI - CEB France	#AllianceLogementSocial #SocialHousingAlliance	@EIB @COEbanknews @Banquedesterr @UnionHlm
Socle européen des droits sociaux – Principe 19 Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme	#SocialRights #SocialPillar #EndHomelessness #HousingFirst #EUChildGuarantee	@NicolasSchmitEU @EU_Social @Feantsa
Pacte vert Vague de rénovation des bâtiments Performance énergétique des bâtiments Taxonomie Initiative européenne logements abordables 100 quartiers-phares	#ClimateAction #GreenDeal #GreenEurope #PacteVert #ObjectifGreenDeal #EUGreenDeal #GreenNewDeal #ClimateAction #ClimateChange #RenovationWave #EUTaxonomy #EnergyEfficiency #EPBD #Energiesprong #EnergyPoverty #ELENA #AffordableHousingInitiative	@TimmermansEU @Energy4Europe @EnergiesprongFR @EnergiesprongEU @Interregeurope @Interreg_NWE @HousingEurope
Nouveau Bauhaus Européen Appel à projets logement social	#NewEuropeanBauhaus #EUBauhaus #NEB #NEBinHLM	@Vonderleyen @GabrielMariya @ElisaFerreiraEC @PritzePrize

<p>Etat du logement dans l'UE</p> <p>Crise du logement abordable</p>	<p>#StateofHousing #HousingObservatory #HousingPrices #HousePrices #HousingCrisis #EUHousingCrisis #socialhousing #affordablehousing #AdequateHousing #BetterHousing #OECD #Housing2030 #Housingforalleu #logementabordableUE #EUAffordableHousing2021</p>	<p>@HousingEurope @Housing4europe @EU_Eurostat @OECD</p>
--	--	---